



FEUILLE DE ROUTE FUTURE: POLITIQUE INTÉGRALE POUR FAIRE FACE AU PROBLÈME DES DROGUES 2018



L'avenir nous
appartient à tous

Gouvernement
de Colombie



Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRANÇES - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2600/91



Contenu

FEUILLE DE ROUTE FUTURE: POLITIQUE INTÉGRALE POUR FAIRE FACE AU PROBLÈME DES DROGUES	5
2018-2022	
Introduction	5
Principes de la politique intégrale pour faire face au problème des drogues	8
Approches de la politique intégrale pour faire face au problème des drogues	10
Piliers stratégiques de la politique intégrale pour faire face au problème des drogues	12
PILIER 1	18
RÉDUIRE LA CONSOMMATION DES DROGUES ET SON IMPACT	18
Introduction	18
Présentation du problème	18
Situation de la consommation de substances psychoactives – Comment y remédier	20
Actions immédiates	22
Développer des programmes et des stratégies qui cherchent à réduire le contact précoce avec les substances psychoactives	22
Améliorer l'accès aux soins pour les personnes qui abusent ou qui sont dépendantes des drogues	24
Objectif stratégique 2. Prévenir les facteurs de risque face à la consommation de substances psychoactives	25
Objectif stratégique 3. Traitement intégral	26
Objectif stratégique 4. Inclusion sociale	26
Objectif stratégique 5. Gestion, concertation et coordination sectorielle et intersectorielle	27
PILIER 2	28
RÉDUIRE LA DISPONIBILITÉ DE LA DROGUE	28
Introduction	28
Présentation du problème	32
a. Cultures illicites et productivité	32
b. Problématique associée à l'usage de pesticides pour le développement des cultures illicites	39
c. Problématique des substances adultérantes et des facteurs de production chimiques fréquemment utilisés dans la production de drogues	39
d. Problématique des infrastructures de production de drogue	43
e. Problématique des drogues de synthèse et des nouvelles substances psychoactives - NSP	47
Résultats attendus	50
Stratégies pour l'intervention intégrale du pilier 2. Réduire la disponibilité des drogues	50
Territoires où intervenir	51
CIT1 : Zones soumises à une gestion spéciale	53
CIT2 : Zones d'intérêt stratégique	53



CIT3 : Zones d'intervention libre	57
Objectif stratégique 1. Réduire les cultures illicites	62
Réduire les cultures illicites dans les zones soumises à une gestion spéciale	62
Zones protégées faisant partie du système des parcs nationaux naturels et des parcs naturels régionaux	63
Zones frontalières	64
Objectif stratégique 2. Réduire les vulnérabilités territoriales	64
Objectif stratégique 3. Réduire la production de drogue en contrôlant les produits chimiques et les infrastructures de production	68
Objectif stratégique 4. Réduire la disponibilité des drogues de synthèse et des NSP	73
PILIER 3	75
DÉSORGANISER ET FRAPPER LES STRUCTURES CRIMINELLES	75
Présentation du problème	75
Objectif stratégique 1. Renforcer les investigations, judiciaire les auteurs criminels clé et leur appliquer des sanctions effectives et frapper les structures par des interdictions	78
Objectif stratégique 2. Optimiser les ressources des autorités en utilisant des mécanismes de coordination interinstitutionnelle	81
Objectif stratégique 3. Réduire le marché interne des drogues (micro-traffic et commercialisation de drogues)	82
Objectif stratégique 4. Contrôler stratégiquement les territoires frontaliers	86
PILIER 4	86
FRAPPER LES ÉCONOMIES ET LES REVENUS ISSUS DU CRIME ORGANISÉ	86
Introduction	86
Présentation du problème	87
Résultats attendus	90
Objectif stratégique 1. Interrompre les flux financiers des organisations criminelles et de leurs réseaux	90
Optimisation institutionnelle	90
Renforcement technologique	93
Objectif stratégique 2. Affecter l'accumulation des richesses et des flux de capitaux des organisations criminelles et de leurs réseaux à travers la confiscation des biens mal acquis, la saisie et la récupération des avoirs à l'étranger	94
Objectif stratégique 3. Surveillance et suivi de l'effectivité du système ALA/CFT	95
PILIER 5	97
1. Créer des conditions territoriales pour stimuler les économies licites rurales et urbaines, dans un cadre de durabilité environnementale	97
Objectif stratégique 1. Développement rural intégral pour éloigner effectivement et durablement la population rurale de la problématique des drogues dans chacune de ses phases	97
2. Positionner au niveau international la politique intégrale pour faire face au problème des drogues et gérer le soutien des pays participants et du secteur privé dans la mise en œuvre de cette politique	100



Objectif stratégique 1. Avoir une incidence sur le développement de la politique mondiale des drogues de sorte qu'elle reflète et qu'elle serve les besoins, les intérêts et les priorités du pays définis dans la politique intégrale pour faire face au problème des drogues	100
Objectif stratégique 2. Renforcer la coopération internationale pour gérer le soutien financier et technique de la mise en œuvre et du suivi de la politique intégrale pour faire face au problème des drogues	101
3. Stimuler la coordination et la concertation institutionnelle afin d'atteindre les buts stratégiques	102
4. Stimuler la génération de connaissance, de suivi et d'évaluation de la politique des drogues en Colombie	105
5. Assurer la disponibilité des substances soumises à la fiscalisation et à l'accès à celles-ci à des fins exclusivement médicales et scientifiques et empêcher leur détournement	108
Objectif stratégique 1. Renforcer le fonctionnement adéquat du modèle national de contrôle et de fiscalisation pour un accès sûr et informé du cannabis	109
Objectif stratégique 2. Contrôler l'abus et le détournement de médicaments stupéfiants et de psychotropes	109



FEUILLE DE ROUTE FUTURE: POLITIQUE INTÉGRALE POUR FAIRE FACE AU PROBLÈME DES DROGUES 2018-2022

Introduction

Le présent document aborde la politique intégrale pour faire face au problème des drogues en république de Colombie, en insistant sur la situation actuelle des cultures illicites, la production, le trafic, la consommation et les délits qui y sont liés, depuis une perspective intégrale, territoriale et différentielle. Cette politique définit les principes, les approches, les objectifs et les stratégies pour intervenir sur les multiples causes et effets du problème des drogues au cours des 4 prochaines années. Le pays ne dispose pas aujourd'hui d'une politique antidrogue qui lui permette de faire face à cette grave problématique.

La politique est formulée à partir de la connaissance du problème des drogues sous ses différents aspects, et de l'analyse des stratégies et des programmes développés dans le pays, sur la base de l'information et des faits concrets disponibles. Il faut partir de la compréhension des facteurs de causalité, des répercussions, des effets positifs et négatifs des stratégies mises en place dans le passé et de tous les apprentissages, ainsi que de l'étude des nouvelles dynamiques et des nouvelles tendances du problème, et le rôle des acteurs et des groupes de populations impliquées, ainsi que des divers contextes territoriaux.

Il est bien connu que, malgré les efforts réalisés au cours des dernières années, la Colombie fait face à de multiples défis portant sur la problématique des drogues qui se manifestent non seulement en termes de plantation, de production de drogues et de trafic, mais aussi de consommation interne de drogue, dans la mesure où la Colombie n'est pas seulement un pays producteur mais aussi un pays consommateur, et récemment un pays importateur de produits chimiques destinés à la production de substances psychoactives de synthèse.



Ceci donne une idée de la complexité du problème et de la nécessité d'une intervention intégrale, équilibrée et efficace sur ce phénomène à partir d'une politique qui n'a pas été structurée auparavant. Le trafic de drogue demeure la principale source de revenus du crime organisé et c'est pour cette raison que la politique intégrale pour faire face aux problèmes de drogue doit s'attaquer réellement aux finances de cette activité illicite. En outre, il est important de souligner que le trafic de drogue et ses conduites connexes ne peuvent pas être considérées comme connexes au délit politique et en aucun cas comme une source admissible de ressources pour ce que l'on appelle les délits politiques.

Étant donné que le diagnostic actuel permet de reconnaître des différences régionales aussi bien en termes de menaces et de vulnérabilités que de capacités institutionnelles pour faire face à ce défi, il n'est pas souhaitable d'appliquer des réponses standardisées ou homogènes.

La politique doit obligatoirement opérer un tournant pour s'orienter vers une approche différentielle permettant d'appliquer des mesures contre tous ces phénomènes de manière efficace, à partir de stratégies adéquates pouvant s'adapter aux particularités de chaque territoire, basées sur la composition géographique, la densité géographique, ainsi que sur la caractérisation de la drogue cultivée et produite.

La politique intégrale pour faire face aux problèmes de drogue ne peut se limiter à un système d'éradication de cultures illicites, elle doit intégrer des alternatives qui permettent de transformer les différentes zones touchées par ce fléau.

Les lignes directrices que nous présentons ci-après constituent un pilier fondamental pour la construction de la légalité et un accélérateur du développement qui contribue à résoudre les problèmes et à créer des opportunités, orientée vers la transformation du territoire et la transition du contrôle militaire et policier vers le contrôle institutionnel. Ceci, dans la mesure où la politique permet de créer des conditions d'équité à partir d'une lutte frontale et décidée contre les drogues et leurs effets.



En matière de stratégie de réduction des cultures illicites, la substitution devra être stimulée dans le cadre de la stabilisation du gouvernement national, à travers des programmes élaborés à cette fin, comme c'est le cas du Programme national intégral de substitution des cultures en tant que composante de la réforme agraire intégrale, conçu comme un instrument qui contribue au renouvellement du territoire et dont le rapport coût-bénéfice réduit la destination des ressources et engendre une plus grande durabilité pour les communautés en transit vers la légalité.

Ce cadre politique respecte les engagements de la Colombie au niveau international en matière des drogues. La complémentarité entre la Politique mondiale des drogues et l'agenda 2030 pour le développement durable doit en particulier « *renforcer la perspective du développement dans le cadre de politiques et de programmes nationaux en matière de drogue, élargis, intégrés et équilibrés, afin de faire face aux causes et aux conséquences connexes de la culture, de la fabrication, de la production et du trafic illicites de drogues, par le biais, entre autres, de l'élimination des facteurs de risque qui touchent les personnes, les communautés et la société, parmi lesquels figurent le manque de services, les besoins en matière d'infrastructures, la violence liée aux drogues, l'exclusion, la marginalisation et la désintégration sociale, afin de contribuer à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives.* »

La coordination et la concertation sont des éléments critiques pour avoir un impact notable et quantifiable sur les résultats de cette politique. En conséquence, il faudra consolider une instance de coordination et de concertation nationale et territoriale du plus haut niveau. Dans ce sens, et sans préjudice d'éventuels ajustements dans les institutions de l'État, il faudra utiliser la capacité et les fonctions établies par le Conseil national des stupéfiants et les Conseils de section des stupéfiants, pour appliquer les avancées intégrales aux buts et aux impacts recherchés.

Sans préjudice de ce qui vient d'être énoncé, sachant que la Politique intégrale pour faire face aux problèmes des drogues envisage de reprendre les épandages aériens -en respectant au préalable les normes en vigueur et les protocoles établis par la Cour Constitutionnelle, il faudra créer une instance additionnelle pour faciliter le suivi de la politique de manière à ce que les lignes directrices



jurisprudentielles respectent les modalités d'éradication tout en créant des ajustements normatifs qui permettront de matérialiser efficacement cette politique.

La Politique intégrale pour faire face au problème des drogues devra être concertée avec les autres politiques publiques de paix, de sécurité, de protection des leaders, de santé publique et des autres instruments directeurs auxquels elles sont liées.

Principes de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues

En définira sept principes de la Politique intégrale pour faire face aux problèmes de drogue à partir desquels il faudra formuler, mettre en œuvre, surveiller et évaluer les stratégies, les plans et les projets qui seront définis pour sa mise en application.

- i. **Intégrale.** Aborder la problématique des drogues de manière transversale, en impliquant chacune de ses phases (consommation, culture, production, trafic, commercialisation et délits liés, acteurs dynamisants du phénomène, et finances illicites provenant du trafic de drogue et du crime organisé), par la mise en œuvre coordonnée de stratégies, de programmes et de projets intégrant les différents niveaux territoriaux (national, départemental, municipal, local et communautaire) et en agissant par le biais de plans multisectoriels conjoints qui permettront de centrer les efforts et d'augmenter l'efficacité et la transversalité des interventions.
- ii. **Preuve technique et scientifique.** Elle est basée sur l'investigation diagnostique, l'information et la connaissance des dynamiques, les caractéristiques, les tendances, les causes et les conséquences de la problématique des drogues dans les territoires, cautionnée par des évaluations de résultat et d'impact des programmes, des plans, des projets et des stratégies. La génération d'information des actions et des résultats sera systématique; on veillera à ce que les évaluations soient rigoureuses, objectives et publiques. Cela implique une investigation scientifique du phénomène depuis une perspective générale et par des groupes de populations, avec une caractérisation du territoire.



- iii. **Innovatrice et flexible.** Orientée vers la recherche d'interventions nouvelles qui prennent en charge les nouvelles dynamiques de la problématique des drogues, les différents types de drogues, la situation particulière des groupes de populations et/ou des territoires, ainsi que l'utilisation des derniers développements technologiques qui contribuent à l'efficacité et l'effectivité de la Politique intégrale pour faire face aux problèmes d'alors. Elle peut incorporer des ajustements qui se produiront à partir d'évaluations régulières.
- iv. **Durable.** Elle prend en charge la problématique des drogues à travers des institutions et des communautés renforcées, formées, habilitées et efficacement articulées qui disposent des ressources humaines formées, des ressources technologiques actualisées et des ressources financières suffisantes et permanentes.
- v. **Inclusive et différentielle.** Au cours des étapes d'élaboration, de mise en place, de suivi et d'évaluation, elle identifie les besoins, les caractéristiques géographiques et environnementales particulières de chaque territoire ainsi que celle des différentes populations touchées par des drogues et les problématiques associées, selon le genre, le cycle vital, l'ethnie et les caractéristiques socio-économiques et culturelles. Ceci dans le but d'éliminer l'inégalité, la discrimination et d'exclusion sociale.
- vi. **Participative.** Développée, mise en œuvre, bénéficiant d'un retour d'information et évaluée sur la base des connaissances, des expériences, des visions et des perceptions des populations touchées par la problématique des drogues et des autres acteurs ayant des responsabilités dans la mise en œuvre de la politique. Socialisée sur la base des principes de transparence et de responsabilité, en offrant à la population en général des outils et des capacités pour le débat et la compréhension de celle-ci.
- vii. **Concertée.** Elle mobilise les instances compétentes dans chacune des phases et des niveaux d'affectation de la problématique des drogues, avec des rôles, des fonctions et des directives claires, en optimisant les ressources humaines, techniques et économiques pour la mise en



place des actions engagées au niveau national, départemental, municipal et local. Cette concertation est implicitement liée à une approche de responsabilité partagée entre la nation, les entités territoriales, la société civile organisée et la société en général dans l'exécution des actions et des tâches spécifiques face au but de l'État.

Approche de la politique intégrale pour faire face au problème des drogues

Il est établi que tous les plans, tous les programmes, tous les projets et toutes les stratégies définis par la mise en œuvre de la Politique intégrale pour faire face aux problèmes des drogues devront tenir compte des cinq approches suivantes:

i. Droits humains.

Elle a pour objet central le respect de la dignité humaine et l'application des obligations internationales et nationales de la part de l'État colombien en matière de garantie, de réalisation et de protection des droits humains. Elle oblige à minimiser les conséquences négatives des problématiques et à mettre à jour les lignes directrices en prenant comme référence les principes basiques d'égalité et de non-discrimination, le respect des différences et la prise en charge de l'impact de la politique sur les populations les plus vulnérables; elle est élaborée et mise en œuvre avec une approche différentielle et une participation effective; elle cherche à accroître les capacités des populations en situation de vulnérabilité et elle est basée sur le principe de transparence et de responsabilité.

ii. Santé publique. Elle met en œuvre des politiques intersectorielles qui cherchent à réduire de manière intégrée les conséquences adverses de l'usage de drogues chez les individus et dans la société par le biais d'actions orientées vers la prévention de la consommation des personnes qui utilisent des drogues et qui sont affectées par cette pratique; vers la promotion de la qualité de vie et le bien-être personnel et familial; l'amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité pour les personnes dépendantes; vers la promotion de la coexistence et de la



- cohésion communautaire en vue de renforcer les capacités sociales; vers la réhabilitation; vers la réduction des dommages causés.
- iii. **Sécurité publique.** C'est une obligation de l'État de garantir la vie, la liberté et l'intégrité de toutes les personnes qui font partie directement ou indirectement de la chaîne des drogues. Elle contribue à la prévention, à la dissuasion et au contrôle des délits et de la criminalité; au développement d'actions orientées à protéger et à améliorer la qualité de vie de la population; au renforcement de l'accès à un système de justice efficace; et une éducation qui soit basée sur les valeurs, le respect de la loi, la tolérance et la cohabitation.
- iv. **Développement territorial.** Elle prend en compte l'influence de la problématique sur le territoire et sur ses particularités pour renforcer les capacités des gouvernements et des communautés, en garantissant une offre institutionnelle permanente qui permet d'éliminer progressivement les causes qui ont favorisé le retard social et économique dans les zones les plus vulnérables et les plus affectées.
- v. **Développement humain.** Elle fait des investissements dans l'épanouissement des personnes et crée un environnement qui leur apporte une amélioration de leurs conditions de vie à travers l'accès à des opportunités durables au niveau national, régional et local, en leur permettant de développer des capacités pour faire face aux problématiques associées aux drogues et d'agir de manière participative, consciente et libre à la définition et à la mise en place des politiques, des stratégies, des programmes, des plans et des projets. Elle fait partie du programme social du pays pour atteindre les objectifs de développement durable.
- vi. **Réglementation environnementale.** Elle reconnaît la réglementation environnementale du territoire afin d'orienter l'exécution des politiques, des stratégies, des programmes, des plans et des projets que l'on entend réaliser sur le territoire, et qui permettront la récupération ou la conservation des écosystèmes d'une importance écologique particulière.



Piliers stratégiques de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues

La Politique intégrale pour faire face aux problèmes de drogue est fondée sur quatre piliers stratégiques et un pilier transversal, à travers lesquels on s'attaque au problème des drogues depuis la demande (la consommation), l'offre (la disponibilité et la production), les structures criminelles (le démantèlement et la prise en charge) et les économies et les revenus d'origine criminelle (le blanchiment d'argent). Ces piliers stratégiques sont connectés à partir du système des drogues illicites ou de la chaîne de valeur du trafic de drogue (depuis les cultures jusqu'à la consommation nationale ou l'exportation), la génération de revenus pour le crime organisé, issue de la production de drogues illicites, et la concentration de richesses à partir du blanchiment d'argent. Ces quatre piliers sont les suivants:

- 1) Réduire la consommation de substances psychoactives et leur impact;
- 2) Réduire la disponibilité des drogues sur les marchés internes et externes;
- 3) Démanteler les structures criminelles et les combattre; et
- 4) Combattre les économies et les revenus d'origine criminelle.

Ces quatre piliers reposent sur un cinquième pilier transversal qui fait référence à la transformation du territoire et au transit vers les économies licites.

En outre, elle compte cinq objectifs transversaux qui soutiennent les piliers cités ci-dessus et qui agissent comme un accélérateur de développement pour la transformation du territoire, dans un modèle de transit vers des opportunités (but transformationnel pour générer des économies régionales qui permettent une transformation réelle du territoire). Ces objectifs sont les suivants:

1. Créer les conditions territoriales pour stimuler les économies licites rurales et urbaines, dans le cadre d'une durabilité environnementale;
2. Positionner au niveau international la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues et gérer le soutien des pays participants et du secteur privé pour la mise en œuvre de celle-ci;



3. Stimuler la coordination et la concertation institutionnelle pour atteindre les buts stratégiques;
4. Stimuler la création de connaissances, le suivi et l'évaluation de la Politique intégrale pour faire face aux problèmes des drogues en Colombie;
5. Assurer la disponibilité des substances soumises à la fiscalisation et l'accès à celles-ci à des fins exclusivement médicales et scientifiques, et empêcher leur détournement.

Chacun des piliers stratégiques intègre des actions internes institutionnelles, développées par des programmes au niveau national et régional, en fixant un cadre d'objectifs conjoints qui serviront de référence pour le développement de toutes les actions orientées à réduire substantiellement le problème des drogues dans le pays.

1 - Réduire la consommation de drogue et leur impact

- . Développement d'environnements protecteurs de la consommation de substances psychoactives.
- . Prévenir les facteurs de risque vis-à-vis de la consommation de substances psychoactives.
- . Traitement intégral.
- . Inclusion sociale.
- . Gestion, concertation et coordination sectorielle et intersectorielle.

2 - Réduire la disponibilité des drogues

- . Réduire les cultures illicites
- . Réduire les vulnérabilités territoriales.
- . Renforcer les contrôles sur les produits chimiques et sur les complexes de production.
- . Réduire la disponibilité des drogues de synthèse et des NSP.

Démembrer les organisations criminelles et s'y attaquer

- . Renforcer l'investigation, la judiciarisation et les sanctions effectives.
- . Optimiser les ressources grâce à une coordination interinstitutionnelle.
- . Réduire les marchés internes des drogues.
- . Contrôler stratégiquement les frontières.

S'attaquer aux économies et aux revenus criminels

- . Interrompre les flux financiers des organisations criminelles.
- . Stimuler la confiscation des biens mal acquis, la saisie et la récupération des avoirs à l'étranger.
- . Effectuer un contrôle et un suivi du système ALA/CFT national.

5 - Développement territorial et transit vers des économies licites

- . Développement territorial pour stimuler des économies licites rurales
- . Positionner la politique sur la communauté internationale et renforcer la coopération
- . Stimuler la coordination et la concertation pour atteindre des buts communs
- . Stimuler la création de connaissances, de suivi et d'évaluation de la politique
- . Assurer le contrôle du marché du cannabis à des fins médicales et scientifiques

D'une manière générale, les objectifs à atteindre sont les suivants:

- 1) Réduire la consommation de drogues et leurs impacts sur la santé et sur le bien-être des personnes, des familles, des enfants, des adolescents, des jeunes et des communautés.



- 2) Réduire la disponibilité et la production de drogues et leurs impacts sur l'environnement, en utilisant des stratégies différentielles et durables.
- 3) Renforcer le contrôle et la fiscalisation des produits chimiques utilisés en empêchant leur détournement vers les centres de production illicite de drogues. Intervenir sur le marché international des produits chimiques.
- 4) Intensifier les efforts opérationnels sur les interdictions maritimes, fluviales, terrestres et aériennes de manière à limiter la sortie de la drogue sur les marchés internes et externes, et les produits chimiques utilisés dans le processus d'extraction et les nouvelles routes du trafic de drogues.
- 5) Assurer la disponibilité des substances soumises à la fiscalisation en permettant leur accès à des fins exclusivement médicales et scientifiques et en empêchant leur détournement.
- 6) Être efficace dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et intensifier le droit à la confiscation des biens mal acquis et des revenus des organisations et des structures criminelles.
- 7) Développer les stratégies nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats dans la récupération des avoirs à l'étranger d'origine licite et appartenant à des membres des organisations de narcotrafiquants et/ou du crime organisé.
- 8) Démembrer les organisations et les structures criminelles liées à la chaîne des drogues illicites.
- 9) Créer un cadre légal cohérent, actualisé et solide en matière de drogues illicites.
- 10) Garantir la protection effective des personnes et de l'environnement qui sont dans une situation de haute vulnérabilité à cause de la production, du trafic et de la consommation de drogues.



- 11) Accélérer la construction de la légalité et du développement dans la mesure où ce sont des outils qui permettent de résoudre des problèmes et d'obtenir de meilleures opportunités à partir de la substitution des économies illicites et de la création de plans productifs qui ont un impact direct sur la communauté.
- 12) Dynamiser les lignes de coopération internationale en soutien aux objectifs de la politique.

En résumé, la grande proposition de cette politique consiste à concerner des actions déterminées visant à prévenir la consommation chez la population vulnérable telle que les enfants, les adolescents et les jeunes, à renforcer les actions contre les économies et les revenus d'origine criminelle, et à mettre en œuvre une stratégie permettant de démembrer les organisations criminelles se consacrant au trafic de drogue et qui sont les grandes responsables de la pauvreté, des déplacements forcés, de la violence et de la promotion de la consommation de drogues chez la population vulnérable.

PILIER 1.

RÉDUIRE LA CONSOMMATION DES DROGUES ET SON IMPACT

Introduction

La réduction de la consommation en Colombie occupe une place centrale au sein de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues, et cela en est même le point de départ dans la mesure où l'on a pu observer une croissance de ce phénomène dans le pays qui touche la population en général et en particulier les jeunes.

La consommation de drogues a des origines multiples et elle requiert des actions centrées sur les personnes, des stratégies différentielles selon le cycle vital, le genre, les environnements et les contextes dans lesquels la vie évolue, à partir de l'analyse des facteurs de risque et de protection dans chaque cas.

Dans ce sens, il est important que la Politique adopte des approches de santé publique et de droits humains conformes aux recommandations des organismes internationaux tels que l'UNOCD, le



CICAD/OEA, et l'OMS¹, en abordant ses interventions depuis une perspective multisectorielle et intégrale qui tiennent compte des déterminants sociaux de la santé, de l'éducation, de la culture, de la justice, du sport et des loisirs, de manière à atteindre les objectifs tracés.

Le pays a réalisé des progrès importants en matière de politique de la réduction de la consommation de drogues à travers la « Politique nationale de réduction de la consommation de drogues et leur impact mise en place en 2007 » et le « Plan national pour la promotion de la santé, la prévention et la prise en charge de la consommation de substances psychoactives, projeté pour les années 2014 - 2021 ». Néanmoins, l'évaluation de la Politique et du Plan permettent de mettre en évidence de nombreux objectifs et défis (MSPS, 2017).

Concrètement, les actions de la Politique en matière de réduction de la consommation sont organisées sur quatre axes: la promotion de la santé, la prévention, la réduction des dommages et la prise en charge, dont le fondement repose sur les preuves scientifiques et sur les expériences significatives faites au cours des dernières années au niveau mondial.

En outre, la « prévention », d'une importance majeure chez « les enfants, les adolescents et les jeunes », constitue un élément fondamental qui cherche à promouvoir la consolidation de la famille en tant qu'espace essentiel pour la protection et l'éducation et à contribuer à éviter le contact précoce de cette population avec les drogues. En outre, les Centres SACUDETE (santé, culture, sports, technologie et entrepreneuriat) ont créé des outils de prévention et d'éducation pour les jeunes de manière à permettre leur épanouissement.

Le ministère de la santé et de la protection sociale a élaboré une stratégie de lutte contre la consommation de drogues qui reprend ce premier pilier et qui tient compte des groupes particulièrement vulnérables (en insistant sur la détection et la réduction de la consommation de drogues chez les enfants, les adolescents et les jeunes, ainsi que chez la population féminine).

¹ OMS, 2016 EB138/11



On sait que les personnes qui sont des consommateurs actifs demandent la mise en place et/ou la consolidation de stratégies pour réduire les risques et les dommages issus de l'usage des drogues, sachant que les personnes peuvent modifier leurs pratiques massives de consommation, minimiser les risques et réduire les affectations, se réinsérer dans la vie sociale et productive, et exercer leur citoyenneté en ayant accès aux services, à l'information et aux médias pour se prendre en charge elles-mêmes et prendre en charge leurs réseaux. De même, on connaît la problématique au sujet des nouvelles substances psychoactives (NSP) et leur présence sur le marché national.

La prise en charge de la consommation en tant que politique publique de santé est une réponse à une dépendance qui affecte la santé sans créer la criminalisation du consommateur dépendant.

Aborder les problèmes de consommation associés à la demande de drogue suppose de faire des efforts aussi bien depuis une perspective de santé publique que depuis une perspective d'éducation, avec une approche particulière chez les enfants, les adolescents et les jeunes. En outre, cela suppose des efforts au niveau de la promotion de la santé (des habitudes de vie saine), de la prévention (éducation), des soins (vis-à-vis des consommateurs) et de la prévention des risques et des dommages (associés à la consommation de drogues par des personnes souffrant de maladies ayant un coût élevé, et des niveaux élevés de transmission de la maladie).

POLITIQUE NATIONALE DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES

PSICOACTIVES ET SON IMPACT

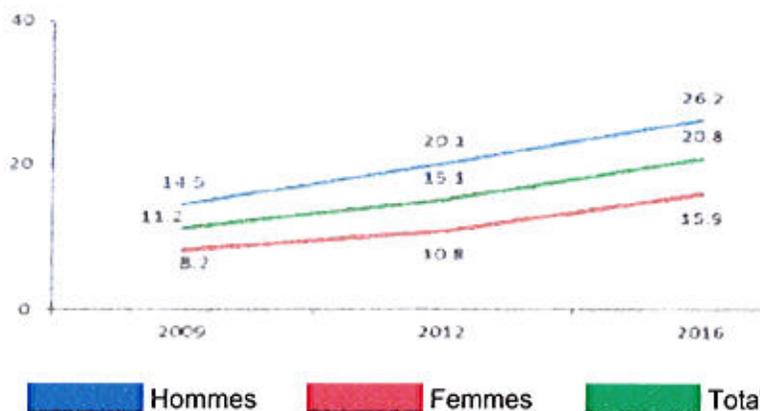




Présentation du problème

Les études réalisées au cours des dernières années dans le cadre de l'observatoire colombien des drogues, dirigées par le ministère de la justice et du droit, confirment une augmentation de la consommation des substances illicites. En outre, on a pu identifier des situations complexes comme une plus grande augmentation de la consommation chez les femmes, une augmentation de l'usage des drogues synthétiques (en particulier le LSD chez les étudiants), la consommation de substances inhalables (chez les élèves du secondaire) et l'usage de drogues par voie intraveineuse (en particulier l'héroïne dans certaines régions du pays), entre autres.

Tendance de la dominance année de consommation de marijuana, par sexes, pour les années 2009, 2012 et 2016



Source: Étude de la consommation de SPA chez les étudiants. Observatoire colombien des drogues

À ce panorama, il faut ajouter la détection de 32 nouvelles substances psychoactives (NSP) en Colombie, dont la consommation a entraîné la mort; l'univers détecté de ce type de substances au niveau mondial s'élève à 803 NSP, selon les rapports de l'UNODC.

Dans ce contexte, la dimension actuelle de la consommation demande la mise en œuvre de stratégies de prévention basées sur des faits concrets. Pour cela, il faut prendre des actions concrètes d'une ample couverture, de bonne qualité et durable, et améliorer l'accès, la qualité et la prise en charge de la consommation. Face à cette nécessité, on a pu identifier que 5% seulement des ressources investies dans la lutte contre les drogues sont consacrés à la prise en charge des problèmes de la



demande de drogues, ce qui constitue l'un des principaux obstacles pour aborder ce phénomène. (DNP, 2015).

On peut noter les difficultés auxquelles fait face le pays lorsque de nombreuses actions dans le domaine de la prévention, de la réduction des dommages et des soins sont financées par des projets d'une courte durée. Ceci limite l'obtention de résultats, la durabilité des stratégies et la possibilité de construire des indicateurs qui permettraient d'effectuer un suivi et une évaluation. Il est urgent d'identifier des sources de ressources continues qui permettent de transcender le financement des actions à travers des projets.

Il ne fait aucun doute que le gouvernement national, les gouvernements locaux et la société civile réalisent des efforts permanents pour développer d'innombrables actions sur différentes lignes de travail. Néanmoins, ces stratégies n'ont pas l'impact nécessaire du fait que les projets sont fréquemment des projets à court terme et d'une courte durabilité, dotés d'une faible couverture, qu'ils sont d'une qualité médiocre et d'une efficacité incertaine compte tenu du manque d'évaluation. En outre, il n'existe aucun élément clair de coordination au niveau national et régional qui permette de concerter les efforts contre la consommation.

Situation de la consommation des substances psychoactives – Comment y remédier

Depuis 1992, le pays dispose d'études nationales sur la consommation des substances psychoactives dans la population en général, chez les élèves et les étudiants, ainsi que chez les adolescents soumis au système de responsabilité pénale et dans la population ayant des comportements à haut risque, qui permettent d'effectuer un suivi de ce phénomène (voir population carcérale).

On considère que les tendances de la consommation de substances psychoactives sont variables et dépendent du type de substance. La consommation de **tabac** au cours de la dernière année a diminué dans toutes les populations: scolaire, universitaire et la population générale; quant à la consommation **d'alcool**, on constate une diminution chez les élèves et une stabilisation chez les étudiants et la population en général. Enfin, dans le cadre de la consommation de substances illicites, les différentes



études réalisées montrent une augmentation de la consommation sur les dernières mesures réalisées, provoquant ainsi une alerte sur cette tendance.

Tableau 1. Prévalences de la dernière année concernant la consommation de substances psychoactives. Études nationales, scolaires et universitaires.

ÉTUDES PORTANT SUR LA POPULATION EN GÉNÉRAL			
SUBSTANCE	1996	2008	2013
Alcool	61,6%	60,2%	58,8%
Tabac	21,4%	21,62%	16,21%
Marijuana	1,1%	2,12%	3,27%
Cocaïne	0,2%	0,71%	0,7%
Drogues illicites	1,6%	2,6%	3,6%

ÉTUDES PORTANT SUR LA POPULATION SCOLAIRE			
SUBSTANCE	2004	2012	2016
Alcool	63%	64,9%	59%
Tabac	31,71%	20,23%	14,47%
Marijuana	7,7%	6,9%	8,38%
Cocaïne	1,9%	2,4%	2,8%
Drogues illicites	11%	8,6%	9,7%

ÉTUDES PORTANT SUR LA POPULATION UNIVERSITAIRE			
SUBSTANCE	2009	2012	2016
Alcool	81,77%	85,01%	81,83%
Tabac	29,5%	29,4%	27%
Marijuana	11,2%	15,1%	20,8%
Cocaïne	2,4%	2,1%	2,7%

Source: Observatoire colombien des drogues



Les causes de la consommation de substances psychoactives sont multiples. Elles sont liées à des facteurs biologiques, psychologiques, économiques, culturels, d'ordre individuel, familial et communautaire, ayant des effets disproportionnés sur des populations spécifiques telles que les femmes enceintes, les SDF, les personnes privées de liberté et la population consommatrice de drogues administrées par voie intraveineuse.

Sans vouloir généraliser, la consommation de substances psychoactives peut commencer par des consommations expérimentales, sociales, habituelles ou régulières, en fonction de l'exposition de chaque personne à des facteurs de risque et de protection qui induisent à la consommation ou à la non consommation. Quelquefois, elle évolue vers des consommations à risques ou portant atteinte à la santé physique et mentale du consommateur et de sa famille qui peuvent entraîner ou non des problématiques sociales associées à la cohabitation sociale et à la vie en communauté.

Ces consommations expérimentales peuvent conduire à des consommations de dépendance à des substances psychoactives, ce qui constitue une maladie de santé mentale qui requiert une prise en charge intégrale des personnes qui souffrent de cette pathologie, en plus de l'accompagnement de leur famille pour recevoir un soutien affectif. D'autre part, le développement de capacités communautaires permettant l'inclusion sociale réduit le stigmatisation et la discrimination pour la consommation et permettent une meilleure durabilité des processus de soins.

La transition des consommations expérimentales vers des consommations à risques, nuisibles pour la santé ou de dépendance, est configurée par des déterminants sociaux de la santé et conformément aux environnements fréquentés par les personnes qui consomment des substances psychoactives. De même, l'usage chronique d'alcool est lié à des problèmes psychiatriques, familiaux, médicaux et sociaux qui sont amplifiés chez les enfants qui ont été exposés à une personne proche qui abuse de l'alcool².

² Moss, H.B. 2013.



Actions immédiates

Sans préjudice des actions dérivées de la politique contre la consommation de drogues mise en place et qui articule le premier pilier de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues, des actions sont engagées pour avoir un impact immédiat sur la consommation dans le pays.

Développer des programmes et des stratégies qui cherchent à diminuer le contact précoce avec les substances psychoactives:

- a. Renforcer les programmes de prévention basés sur des preuves, en particulier les programmes dirigés aux parents, aux enseignants, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, qui cherchent à accroître le rôle des parents et à générer des modèles parentaux positifs (voir Programmes familiaux forts).
- b. Lancer des campagnes de prévention dans les médias et utiliser les technologies de l'information et de la communication, dans le cadre d'un ensemble d'actions de prévention. Les campagnes devront transmettre une information opportune et claire sur les risques de la consommation et de l'abus des drogues, sur l'utilisation des loisirs, sur l'importance de passer du temps en famille, sur l'usage adéquat des réseaux sociaux et sur l'importance de savoir prendre de bonnes décisions. Ces campagnes devront être dirigées essentiellement aux enfants, aux adolescents et aux jeunes, pour encourager la prise de décision et éviter le contact précoce avec les drogues. En vertu de la loi 30 de 1986, des campagnes de prévention contre la consommation seront transmises à la radio et la télévision à travers l'utilisation du code civique.
- c. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies intégrales qui engendrent des opportunités sociales, culturelles, artistiques, sportives, productives et de bien-être pour les jeunes. Cette stratégie devra être intégrée aux centres SACUDETE.



- d. Créer des stratégies différentielles visant à réduire la consommation qui seront destinées à des groupes particuliers (les femmes, les indigènes, la population rurale, les SDF, les personnes privées de liberté).
- e. Développer des programmes de prévention de la consommation de drogues dans le cadre des Écoles de parents, visant à obtenir une couverture supérieure à 50 % des établissements scolaires. Ces programmes devront être basés sur des faits concrets et adaptés aux conditions socio-économiques particulières.
- f. Mettre à la disposition des personnes intéressées les informations contenues dans les programmes et les services de prévention et de prise en charge à partir de la mise en œuvre d'un système de registre de l'offre de ces services depuis l'Observatoire colombien des drogues.
- g. Mettre en place une ligne téléphonique publique de prise en charge pour orienter les citoyens sur des aspects liés à la consommation de drogues.
- h. Développer une large stratégie de détection précoce et d'intervention rapide pour les nouveaux consommateurs; les interventions rapides ont démontré leur efficacité pour agir opportunément et éviter la dérive vers des consommations problématiques.
- i. Élaborer et mettre en œuvre un protocole pour aborder les cas de consommation de substances psychoactives en milieu scolaire, dans le cadre des plans de cohabitation scolaire.
- j. Renforcer les programmes de sécurité routière du fait des risques causés par la consommation de drogues et d'alcool, y compris les campagnes de prévention et de contrôle sur les routes pour diminuer la mortalité associée à ces phénomènes.
- k. Renforcer les programmes de prévention au travail à partir des normes actuelles qui obligent les sociétés chargées de gérer les risques professionnels à mettre en place des actions préventives face aux risques professionnels dus à la consommation de drogues et d'alcool.



Améliorer l'accès aux soins pour les personnes qui abusent ou qui sont dépendantes des drogues

- a. Promouvoir la garantie des soins aux personnes consommatrices de drogues à travers l'accompagnement de la surintendance nationale de la santé et des secrétariats de la santé, la gestion avec les organismes qui dispensent des soins de santé – EPS, et les entités territoriales. Ceci implique de promouvoir largement l'application de la normativité en vigueur (loi 1566 de 2012) sur le traitement et la prise en charge élaborés par le ministère de la santé et de la protection sociale, et de diminuer les obstacles à l'accès aux soins de santé.
- b. Garantir la disponibilité des services de prise en charge vis-à-vis de la consommation de drogues dans les départements et/ou dans les villes capitales de département qui ne disposent pas de centres, en mettant à disposition des services de prise en charge à la consommation, dans au moins un des hôpitaux de chaque entité territoriale.

Objectif stratégique 1. Développement d'environnements protecteurs contre la consommation de substances psychoactives

Il comprend (i) la reconnaissance des personnes, des familles et des communautés en tant que sujets de droit ayant les capacités de se transformer; (ii) la compréhension et la transformation positive de leurs environnements, et; (iii) le développement et le renforcement des capacités des personnes à vivre ensemble et à avoir une santé mentale saine.

- a. Objectif: développer les capacités des personnes, des familles et des communautés afin qu'elles puissent établir des relations basées sur le respect, l'équité, l'égalité, la dignité et la liberté, et affronter les défis de la vie et la reconstruction du tissu social.
- b. Stratégies
 - Éducation pour les droits humains et la paix.
 - Développement des aptitudes psychosociales: connaissance de soi-même, empathie, communication assertive, relations interpersonnelles, prise de décisions, gestion des



problèmes et des conflits, coopération et résolution de disputes, pensée créative, pensée critique, gestion des émotions et des sentiments, gestion des tensions et du stress, capacités autorégulatrice.

- Développement d'environnements permettant la construction d'un capital social: identité, appartenance et participation, solidarité, soins mutuels, protection de l'espace communautaire et de l'environnement (*voir* renforcer et élargir les programmes de base communautaire).

Objectif stratégique 2. Prévenir les facteurs de risque face à la consommation de substances psychoactives

Cela consiste à évaluer et à analyser les besoins afin de prévenir la consommation de substances psychoactives, identifier les facteurs de risques et de protection des personnes, des familles et des communautés, puis à analyser les ressources internes et externes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies visant à renforcer les capacités d'affrontement et de résistance collective face à l'offre de substances psychoactives, et de l'évaluation des résultats.

- a. Objectifs: Éviter ou retarder l'apparition de la consommation de substances psychoactives dans la population, essentiellement chez les enfants, les adolescents et les jeunes; gérer les risques individuels, familiaux et communautaires chez les consommateurs actuels afin de réduire l'impact sur la santé, associée à la consommation de substances psychoactives; et, renforcer les liens et la communication familiale en tant que facteur de protection face à la consommation de substances psychoactives.
- b. Stratégies:
 - Structuration des réseaux locaux de programmes de prévention de la consommation de substances psychoactives basée sur des faits concrets.
 - Éducation en matière de soins de santé pour accroître la perception du risque associé à la consommation de substances psychoactives.
 - Développement de stratégies de communication pour mobiliser la société autour de la protection individuelle et collective face à la consommation de substances psychoactives.



- Prévention de la consommation de substances psychoactives à travers des cours de vie.
- Intervention dans les environnements.

Objectif stratégique 3. Traitement intégral

Il comprend le diagnostic multidimensionnel de l'état de santé des consommateurs et de leurs familles, l'établissement d'un plan de soins selon les besoins individuels, qui comprend la réponse sanitaire, sociale et légale, selon le cas, et l'évaluation des résultats en matière de santé et le suivi postérieur aux soins.

- a. Objectifs: Améliorer l'offre, l'accès, les possibilités et la qualité des services de prise en charge en matière de santé dans les milieux urbain et rural des personnes atteintes de troubles dus à la consommation de substances psychoactives et de leurs familles. Cela comprend la prise en charge des comorbidités physiques et mentales.
- b. Stratégies:
 - Réseaux intégraux et intégrés pour la prise en charge des consommateurs de substances psychoactives et de leurs familles.
 - Action concertée territoriale des acteurs et des institutions pour la prise en charge intégrale des personnes, de leur famille et des communautés.
 - Adaptation interculturelle des services de prise en charge du consommateur de substances psychoactives.
 - Réduction des risques et des dommages causés par des consommations problématiques.

Objectif stratégique 4. Inclusion sociale

Identification des besoins des services sociaux pour les consommateurs de substances psychoactives et pour leurs familles, la concertation de l'offre intersectorielle de services de soins basiques (alimentation, lieu décent pour faire sa toilette, pour se reposer et pour dormir, etc.), de services tels que l'éducation, l'accès au travail, la culture, les loisirs, les sports et autres.



- a. Objectif: Avoir une incidence sur l'élargissement des capacités et des opportunités des personnes à risques ou ayant une consommation problématique et de leurs familles, pour rechercher leur autonomisation, la fermeture des brèches dans l'accès aux biens et aux services, la diminution des problèmes de santé et l'élimination du stigmatisation et de la discrimination.
- b. Stratégies:
- Renforcement des réseaux de soutien communautaires, sociaux et institutionnels en vue de l'inclusion sociale des consommateurs et de leurs familles.
 - Transformation des conceptions et des imaginaires: Réduction du stigmatisation et de la discrimination.
 - Modèle de développement économique incluant pour les personnes souffrant de problèmes de consommation de substances psychoactives qui permettra aux personnes en situation de vulnérabilité et souffrant des dynamiques de consommation d'obtenir des revenus.

Objectif stratégique 5. Gestion, articulation et coordination sectorielle et intersectorielle

Reconnaissance est analyse de la situation de la consommation de substances psychoactives des personnes, des familles et des communautés; planification et mise en place de politiques, de plans, de programmes et de stratégies de prévention et de prise en charge intégrale, qui se termine par le suivi et l'évaluation des résultats en matière de santé (Arrêté 518 de 2015 MSPS).

- a. Objectif: Compléter l'action sectorielle et intersectorielle, sociale et communautaire pour la prévention et la prise en charge intégrale de la consommation de substances psychoactives, en concertant les plans et les stratégies des territoires pour parvenir à une meilleure couverture des programmes de prévention, de soins et de réduction des dommages.



b. Stratégies:

- Modèle intégré de gestion des services sanitaires et sociaux.
- Création et transfert de connaissances nationales et territoriales de la consommation de substances psychoactives.
- Participation et dialogue par l'appropriation, le suivi et le contrôle social.
- Surveillance et évaluation systématique et à long terme des programmes visant à traiter la problématique de la consommation des substances psychoactives

PILIER 2.

RÉDUIRE LA DISPONIBILITÉ DES DROGUES

Introduction

Les évaluations réalisées par le gouvernement national sur l'efficacité et l'effectivité des programmes visant à réduire la disponibilité des drogues soulignent le besoin de réaliser des ajustements qui répondent aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis qui se présentent, et de concentrer, en concordance avec une analyse interinstitutionnelle, les efforts de l'État dans des zones stratégiques afin de réduire les cultures illicites et la production dans les centres présentant la plus grande concentration et les plus grands impacts.

Pour diverses raisons, y compris la suspension du programme des épandages aériens, il s'est produit une augmentation et un renforcement des cultures de coca dans certaines zones du pays, essentiellement sur la côte pacifique du département du Nariño, sans compter que la concentration des cultures illicites a entraîné une augmentation de la productivité supérieure à 30 %.

Les faits qui ont été mis en avant quant aux dynamiques des cultures illicites et des conditions socio-économiques et de sécurité des régions à partir des efforts du ministère de la justice et de l'UNODC fournissent des informations qualitatives et quantitatives pour centrer le territoire affecté et identifier des zones stratégiques d'intervention qui garantissent la diminution progressive et effective des cultures illicites et des autres problématiques associées.



Pour y parvenir, il faut tenir compte des conditions et des complexités spécifiques de chaque région ainsi que des capacités institutionnelles actuelles et faisables de les obtenir aux différents niveaux administratifs de l'État. L'Observatoire colombien des drogues a divisé en zones le territoire national et ses affectations, ce qui permet de focaliser et de donner la priorité certains territoires.

Les cultures illicites ont créé des effets environnementaux manifestement défavorables, essentiellement caractérisés par des processus de migration de population qui ont entraîné des pressions sur les ressources naturelles existantes, le déboisement sans discernement de forêts naturelles pour élargir la frontière agricole, des processus de brûlage des forêts qui ont comme effets d'augmenter les niveaux de CO₂, dynamisant le processus d'effet de serre, la destruction de l'habitat d'innombrables espèces de la faune et de la flore.

Tout ceci entraîne un risque génétique potentiel encore méconnu, la génération de processus d'érosion, la perte de la capacité de régulation hydraulique du fait du retrait de la couverture végétale, l'altération des régimes hydrauliques et du climat local et de la pollution des sols et des eaux à cause de l'usage sans discrimination des herbicides, des fongicides et des insecticides pour contrôler les maladies sur les cultures agricoles, ainsi que l'utilisation excessive d'engrais qui modifient les propriétés du sol et entraînent des processus d'eutrophisation des sources d'eau.

Ce pilier stratégique cherche à engager des actions pour avancer durablement vers la formation de territoires ayant une faible probabilité de présence de cultures illicites et une capacité élevée pour faire face à la présence de celles-ci, au moyen de programmes d'intervention et de prise en charge des causes structurelles de manière à générer une durabilité.

Dans ce contexte, dans les territoires dans lesquels on trouve des effets négatifs générés sur les opportunités de développement du fait de la persistance des cultures illicites, la Politique devra contribuer à renforcer les capacités de récupération intégrale des composantes économique, environnementale, sociale, institutionnelle et culturelle.



Pour cela, il faudra créer une concertation systématique entre les secteurs de sécurité, de défense, de commerce, d'agriculture, de justice et d'environnement (entre autres) et le secteur de développement, de manière à consolider une approche multidisciplinaire de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues et le développement de stratégies, de programmes et de projets qui tiennent compte des particularités et des besoins de chaque groupe de population.

L'éradication des cultures illicites, qui ne se limite pas aux cultures de coca, portera atteinte aux économies municipales qui dépendent de l'illégalité, entraînera un défi immédiat de création d'opportunités économiques dans un cadre licite; d'où le besoin de mettre en place une politique permettant de transformer les problèmes en opportunités. Le grand défi de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues est de transformer le territoire et de passer du contrôle militaire et policier au contrôle institutionnel.

La transformation des territoires propose de poser un regard qui va au-delà des étendues de cultures de coca. Elle prétend agir sur les complexités de ces territoires. Cela implique de ne pas se focaliser uniquement sur les unités de production dans lesquelles on sème ou non des cultures illicites, mais aussi sur les agglomérations les plus proches et sur les centres de marché autour desquels peut s'articuler une activité licite. Par ailleurs, il est nécessaire de définir de réelles alternatives pour les zones isolées où la possibilité d'intégration aux agglomérations est difficile; des alternatives qui devront inclure des instruments de conservation et contribuer à la stabilisation de l'intervention sur les forêts, à la réduction du déboisement et à la récupération des écosystèmes ayant une importance écologique particulière.

En ce qui concerne les drogues de synthèse, les drogues émergentes et les nouvelles substances psychoactives, les dernières études épidémiologiques de consommation, les études de caractérisation chimique coordonnées par le ministère de la justice et du droit, les rapports du Système colombien d'alertes précoces ainsi que le rapport sur le trafic et la saisie des drogues émanant de la police nationale soulignent que le marché des drogues se développe et se diversifie; on voit apparaître tous les jours de nouvelles substances et des présentations de commercialisation qui ne discriminent ni



n'excluent aucun groupe de populations à qui elles sont destinées. On observe un plus grand nombre de cas d'intoxication et de victimes mortelles dus aux drogues, où les méthodes d'identification chimique sont encore limitées et/ou les réponses de l'État, en particulier dans les domaines du contrôle de l'offre et de la judiciarisation restent complexes. L'identification de ce type de drogues et leur traitement respectif devient un défi considérable pour la nation.

Bien que l'on n'ait pas encore identifié de production illicite de drogues de synthèse en Colombie, on a pu néanmoins observer un phénomène d'adultération et de dosage suite aux activités liées au micro trafic/à la vente au petit détail. Les produits falsifiés utilisés sont loin d'être inoffensifs et ils peuvent produire des dommages sévères chez les consommateurs qui méconnaissent bien souvent la qualité des produits qu'ils acquièrent; surtout lorsqu'il s'agit d'enfants, d'adolescents et de jeunes.

En plus des défis techniques et scientifiques qui impliquent d'aborder cette problématique, il faut ajouter les défis d'ordre réglementaire et normatif. De même que d'autres modèles de contrôle en vigueur au niveau international, la législation colombienne, et par conséquent le modèle de contrôle, est basée sur le modèle d'une liste fermée, c'est-à-dire des tableaux et des conventions qui ne tiennent pas compte des NSP.

Face à cette réalité, il est nécessaire, pour créer une plus grande capacité de réponse en articulation avec les compétences institutionnelles respectives, de renforcer le réseau institutionnel pour aborder la problématique des drogues de synthèse, des drogues émergentes et des NSP, qui englobe les domaines de la prévention, de l'identification chimique médico-légale et les processus de judiciarisation moyennant la création d'outils normatifs, techniques et coopératifs basés sur des preuves techniques et scientifiques qui fournissent aux autorités des mécanismes d'action clairs, contendants et adaptés au contexte du pays.



Présentation du problème

L'objectif de réduire la disponibilité des drogues ne se limite pas à réduire et à contrôler les cultures illicites de coca. Il doit également permettre de contrôler les produits chimiques utilisés dans le processus d'extraction, de démanteler les laboratoires et les cristalliseurs de coca ou les laboratoires d'héroïne et de renforcer les mécanismes de prévention et de contrôle pour aborder la problématique des drogues de synthèse et des nouvelles substances psychoactives – NSP.

a. Cultures illicites et productivité

Les cultures et la production de drogue constituent un phénomène complexe dans lequel l'augmentation des zones cultivées est accompagnée d'une détérioration générale de la gouvernance, de la sécurité, du tissu social, et de défis vis-à-vis des opportunités d'intégration économique à travers le développement, sans compter leurs effets pervers sur l'environnement.

L'étendue des cultures de coca présente, entre 2001 et 2013, une tendance décroissante soutenue, à l'exception d'un pic moyen en 2007. La surface enregistrée en 2001 était de 144 000 ha, alors qu'en 2013 elle était de 48 000 ha, ce qui correspond à une baisse de 66 % par rapport à l'année 2001. À partir de 2013, les surfaces cultivées ont augmenté à un rythme moyen annuel de 45 %, passant de 48 000 ha en 2013 à 146 000 ha en 2016; en 2017, elles ont augmenté de 17 %, soit 171 000 ha semés, soit l'équivalent de 71 % des cultures de coca dans la région andine.

Il est important de souligner que les cultures illicites en Colombie ne sont pas réparties de manière homogène sur le territoire national puisque 77 % des surfaces cultivées sont concentrées dans 5 départements: Nariño, Putumayo, Norte de Santander, Cauca et Antioquia ; au niveau municipal, 2017, 32 % des surfaces cultivées étaient concentrés dans cinq communes (54 160 ha): Tumaco, Tibú, Puerto Asis, El Tambo et El Charco.



Le rapport de l'UNODC/SIMCI de 2017 signale que **80% de la coca se trouve dans les mêmes zones dans lesquelles elle se trouvait au cours des dix dernières années**. 33% des cultures de coca se trouvent dans des zones situées à plus de 10 km des agglomérations et 34 % dans des zones qui en 2014 étaient boisées. 16% des champs de coca se trouvent à moins de 10 km d'une frontière.

Les études de productivité font état d'un meilleur rendement des feuilles de coca fraîches pour les années 2016 et 2017, et le rendement moyen de chlorhydrate de cocaïne/hectare récolté est passé de 5,8 % kg/ha en 2012 à 8,2% kg/ha en 2017.

Par ailleurs, la production potentielle de cocaïne pure a augmenté de 31 %, passant de 1 053 tonnes en 2016 à 1 379 tonnes en 2017; selon une estimation de pureté à l'exportation de 84 %, le résultat est de 1 648 tonnes métriques.

On estime que la feuille de coca produite dans les 10 communes les plus touchées par les cultures de coca a une valeur sur le marché local de 890,232 milliards de pesos (302 millions de dollars américains); pour prendre une valeur de référence, la somme des budgets officiels annuels de ces 10 communes est de 577 milliards de pesos (196 millions de dollars). On considère que le potentiel de cocaïne atteindrait sur le marché local une valeur de 2 700 000 000 de dollars.

La problématique des cultures illicites ne se limite pas à la coca. En ce qui concerne les cultures de pavot, on ne dispose pas d'une méthodologie rigoureuse pour les détecter. Les estimations proviennent des vols de reconnaissance effectués par la police nationale. Les chiffres donnés par cette entité indiquent une diminution durable mais d'un moindre impact face à la présence des cultures de pavot, passant de 313 ha en 2012 à 298 ha en 2017. Ces cultures sont essentiellement concentrées dans le département du Cauca (74 %) et du Nariño (24 %). Suivent ensuite, par ordre d'importance, les départements du Huila et du Tolima. Les estimations signalent que la Colombie produit environ 1 tonne d'héroïne alors que la production mondiale est 4 931 tonnes.



En ce qui concerne les cultures de marijuana, la police nationale a détecté en 2016 234,4 ha dans 9 communes de 3 départements: 233,5 ha dans le Cauca, 0,1 ha dans la Guajira et 0,8 ha dans le Magdalena, sans tenir compte de la problématique des serres dans le nord du Cauca. Ceci, comme facteurs de prise en charge, puisque c'est la drogue illicite la plus consommée dans le pays.

Affectation des Unités territoriales spéciales

Les Unités territoriales spéciales sont formées entre autres par: les Parcs naturels nationaux et régionaux, les réserves forestières établies par la loi 2 de 1959, les territoires collectifs des peuples indigènes et des communautés afro-descendantes, ainsi que les zones d'exclusion pour l'application des stratégies de contrôle de l'offre dans les zones frontalières.

Au cours des dernières années, une grande partie des cultures illicites étaient concentrées dans des zones bénéficiant de régimes de réglementation environnementale territoriale spéciale qui présentent des avantages pour ce type de cultures, ce qui a provoqué non seulement une croissance historique des cultures illicites mais en plus un processus de relocalisation vers des zones qui présentent une plus grande difficulté d'éradication, entraînant ainsi la perte du patrimoine naturel du pays.

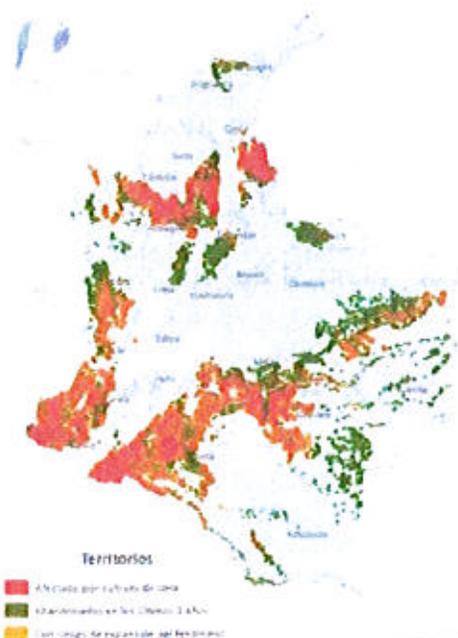
Selon le recensement des cultures illicites effectué en 2007 par l'UNODC/SIMCI, avec la participation du ministère de la justice et du droit, 46 % (78 984 ha) de la superficie cultivée en coca en Colombie se trouve dans des zones de gestion spéciale (réserves indigènes, conseils communautaires, parcs nationaux naturels et zones soumises à une limitation par la loi 2), 33 % (57 081 ha) dans des zones d'intérêt stratégique (frontière terrestre, intégration productive, zones tampon, zones SINAP PN régionale) et les 21 % restants (35 433 ha) dans des zones de libre intervention (des zones ayant une densité supérieure à 8 ha/Km², des zones affectées en permanence, des zones situées à moins de 15 km d'une agglomération et des zones non caractérisées par les paramètres ci-dessus - 978 ha). Le tableau ci-après résume la situation:



CULTURES DE COCA SUR LES TERRITOIRES AFFECTÉS, 2017			
Types d'intervention territoriale	Niveau 3	Surface de territoire (km²)	Coca 2017 (ha)
Zone de gestion spéciale	Réserves indigènes	3 625	17 909
	Conseils communautaires	6 220	26 702
	Parcs naturels nationaux	2 427	7 601
	Loi Deux	9 402	26 772
Total zone de gestion spéciale		21 674	78 984
Zone sans intervention	Zones ayant une densité supérieure à 8 ha/km ²	1 034	16 947
	Touchées en permanence	5 281	13 571
	À moins de 15 km d'une agglomération	2 279	3 937
	Le reste	511	978
Total zone sans intervention		9 105	35 433
Zones d'intérêt stratégique	Frontière terrestre	2 504	19 280
	Intégration productive	8 094	24 496
	Zones tampon	3 583	13 280
	Zones SINAP PN régionale		25
Total zones d'intérêt stratégique		14 207	57 081
Total général		44 986	171 499

Source: UNODC/SIMCI

Analyse des territoires



Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRAN ES - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2680/91



Territoires



Territoires affectés par des cultures de coca



Territoires abandonnés au cours des 3 dernières années



Territoires présentant un risque d'expansion du phénomène

<i>Analyse des territoires</i>	<i>Superficie (km²)</i>
Affectés par des cultures de coca	44 986
Abandonnés au cours des 3 dernières années	87 402
Présentant un risque d'expansion du phénomène	130 985

En outre, et sur la base de l'analyse des territoires qui figure sur la carte ci-dessus, 87 402 km² ont été abandonnés au cours des trois dernières années en cultures illicites, ce qui suppose que, compte tenu de l'augmentation de ces cultures, ces cultures ont migré vers des zones qui optimisent leur production et rendent difficile leur éradication (voir zones de gestion spéciale).

De même, la caractérisation du territoire effectuée à partir des images de satellites (UNODC/SIMCI 2017) permet de constater qu'il existe un risque d'extension du phénomène sur 130 985 km². L'augmentation des cultures illicites, ajoutée à la migration vers des zones d'éradication plus complexe, requiert l'adoption de mesures extraordinaires qui permettent de créer un point d'inflexion de la tendance croissante des cultures et la réduction postérieure des cultures illicites.

Déboisement

Les groupes illégaux ont recours au déboisement de surfaces de forêt, sans aucune considération pour la valeur biologique et esthétique de l'écosystème, pour étendre et relocaliser leurs cultures illicites dans des zones difficiles d'accès pour les autorités.

La technique la plus utilisée pour ouvrir des espaces cultivables est souvent caractérisée par « l'abattage et le brûlage » qui consiste à abattre les forêts puis à les brûler. En général, les forêts primaires sont abattues à la tronçonneuse ce qui conduit à une augmentation des zones affectées du fait du trainage des grands arbres abattus sur des arbres de taille moyenne ou de petite taille. Par



ailleurs, le brûlage au sein des forêts n'est pas une action qui est facilement contrôlée puisqu'aucun coupe-feu n'est prévu pour limiter l'expansion des flammes, ou lorsqu'ils existent, ils sont si étroits qu'ils permettent aux flammes de se propager vers d'autres étendues forestières, provoquant un brûlage sans discernement de beaucoup plus d'hectares que ceux qui étaient initialement prévus pour planter des cultures illicites (Cour Internationale de Justice, 2010).

Le déboisement à des fins de production peut avoir de grands impacts environnementaux qui ne sont réversibles que très lentement, aboutissant à réduction la biodiversité, au dégagement de gaz à effet de serre, à l'augmentation de la perte des éléments nutritifs du sol ce qui conduit à l'érosion de celui-ci.

Analyses préliminaires des résultats de la surveillance³ du déboisement et du recensement des cultures de coca⁴, pour les années 2016 et 2017.

Analyse pour l'année 2016

Le Système de surveillance des forêts et du carbone –SMBYC de l'Institut d'hydrologie, de météorologie et des études environnementales – IDEAM fournit l'information actualisée des chiffres officiels de la surveillance de la superficie des forêts naturelles en Colombie, y compris la superficie des forêts, du déboisement, des détections précoces du déboisement et de l'identification des causes et des agents du déboisement.

En 2016, le déboisement en Colombie a été de 178 597 ha. De même, le recensement des cultures de coca pour cette année-là a été de 146 139 ha. Sur 13 209 ha identifiés comme déboisés par le SMBYC de l'IDEAM, on a également détecté des cultures de coca pour cette même période (janvier-décembre 2016). C'est-à-dire que 7,4 % du déboisement au cours de l'année 2016 a été directement lié à la culture de coca. De même, on a constaté que 26,7 % du déboisement identifié par l'IDEAM se trouve à moins d'un kilomètre des cultures de coca détectées par l'UNODC/SIMCI en 2016. En 2015, cet indicateur était de 31 %.

³ IDEAM, données officielles fournies par le Système de suivi des forêts et du carbone. IDEAM.

⁴ UNODC-SIMCI. Données officielles fournies par le Système intégré de surveillance des cultures illicites.





En 2016, le déboisement associé aux cultures de coca se concentrait sur 8 départements, les départements les plus touchés étant le Norte de Santander (41 %), le Nariño (18 %), le Putumayo (15 %), l'Antioquia (8 %), le Meta (6 %), le Cauca (3 %), le Guaviare (2 %) et le Caquetá (2 %). De même, les 10 communes où l'on a pu observer le plus grand déboisement associé aux cultures de coca étaient, par ordre de grandeur: Tibú (Norte de Santander), Tumaco (Nariño), Puerto Asis (Putumayo), Sardinata (Norte de Santander), El Tarra (Norte de Santander), Puerto Caicedo (Putumayo), Tarazá (Antioquia), Vistahermosa (Meta), Puerto Rico (Meta) et Cumaribo (Vichada). Ces 10 communes concentrent à elles seules 70 % des surfaces affectées.

Analyses pour l'année 2017

Pour l'année 2017, le déboisement en Colombie a été de 219 973 ha. Sur 12 354 ha identifiés en 2017 en déboisement par le SMBYC de l'IDEAM, on a également détecté des cultures de coca pour cette même période (janvier-décembre 2017). C'est-à-dire qu'au moins 6 % du déboisement au cours de l'année 2017 a été directement lié à la culture de coca. 97 % du déboisement associé aux cultures de coca se concentrent dans 8 départements, les plus touchés étant: le Guaviare (38 %), le Caquetá (21 %), le Meta (12 %), l'Antioquia (10 %), le Nariño (5 %), le Putumayo (5 %), le Cauca (3 %), et le Chocó (2 %).

Le département du Norte de Santander qui concentrait en 2016 41 % du déboisement total associé aux cultures de coca, représentait seulement en 2017 0,2 % de ce phénomène. Par ailleurs, on a également détecté du déboisement associé aux cultures de coca dans 85 communes du pays, la situation la plus critique se présentant dans les communes suivantes (classées par ordre de grandeur): San José del Guaviare-Guaviare (23%), Calamar-Guaviare (13%), La Macarena-Meta (11%), Cartagena del Chairá-Caquetá (8%), El Retorno-Guaviare (6%), San Vicente del Caguán-Caquetá (5%), Solano-Caquetá (5%), Puerto Guzmán-Putumayo (3%), Puerto Leguízamo-Putumayo (2%) et Anorí-Antioquia (2%). Ces communes représentaient, en 2017, 780 % du déboisement associé aux cultures de coca.



Sur les cinq dernières années d'analyse, on constate une croissance du déboisement associé aux cultures de coca (figure 1).

Déboisement associé aux cultures de coca

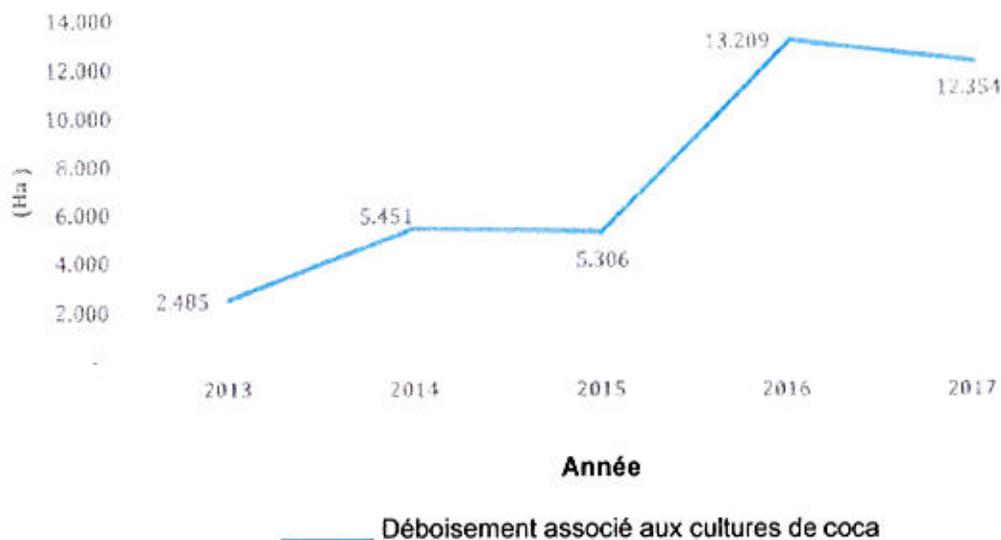


Figure 1: Déboisement (SMBYC - IDEAM) associé aux cultures de coca (UNODC/SIMCI, 2017). Année 201

b. Problématique associée à l'usage des pesticides pour le développement des cultures illicites

En ce qui concerne la culture des drogues illicites, on a pu observer l'usage d'un grand nombre de produits pesticides (herbicides, insecticides et fongicides), en prenant comme référence les saisies de produits agrochimiques réalisées dans le cadre du programme pour contrôler la production des drogues illicites (Direction Nationale des Stupéfiants, 2002).

Les herbicides sont utilisés au départ pour désherber et mettre en état les zones de culture, et plus tard pour éliminer les mauvaises herbes qui peuvent gêner la culture que l'on souhaite y implanter. Par ailleurs, les insecticides et les fongicides sont utilisés pour protéger les cultures illicites contre les maladies afin d'augmenter les rendements.



Parmi les pesticides utilisés de manière illicite, on trouve ceux qui sont recommandés à partir des composés organophosphorés, organochlorés tels que l' « Endosulfan », des herbicides tels que le « Paraquat » (on considère que c'est le produit le plus utilisé) et le 2,4-D, etc. Certains de ces produits présentent des catégories toxicologiques I (extrêmement toxique) et II (hautement toxique). En conséquence, il est possible que ces produits provoquent un impact environnemental significatif. En outre, on ne dispose d'aucune information précise sur les quantités utilisées, leur fréquence d'utilisation et leurs conditions d'utilisation.

L'Endosulfan est interdit en Colombie du fait de son caractère extrêmement toxique car il entraîne la perte irréparable d'espèces végétales et animales, la dégradation des sols et la pollution aussi bien des eaux superficielles que des eaux souterraines, mettant en péril la stabilité de l'écosystème et les fonctions environnementales qui en découlent.

Selon certaines données, pour chaque litre de Glyphosate utilisé pour l'éradication des cultures de coca, on applique 3,2 fois plus d'autres pesticides pour protéger les cultures illicites (insecticides, fertilisants foliaires).

c. Problématique des substances adultérantes et des facteurs de productions chimiques fréquemment utilisés dans la production de drogue

La production illicite des drogues à usage massif requiert inévitablement l'utilisation de produits chimiques pour procéder à l'extraction, à la purification et au raffinement ou à la conversion des alcaloïdes issus des plantes telles que l'arbuste de coca ou le pavot. Dans le cas des drogues synthétiques, les produits adultérants sont indispensables car ils servent de base à la construction des structures moléculaires de ce type de produits.



Des études récentes⁵⁶ coordonnées par le ministère de la justice et du droit, avec la participation active des différentes autorités de contrôle, montrent que l'offre de produits chimiques permettant de réaliser des processus de production illicite des drogues s'explique principalement par le détournement depuis l'industrie licite nationale, par la contrebande technique, ouverte et transfrontalière et par la production clandestine. Ces mécanismes ont permis un flux permanent des produits chimiques, car **à ce jour, on n'a pu constater aucune période de pénurie des facteurs de production qui entraînent des effets contendants sur la réduction de la production de drogues.**

Face à l'augmentation évidente du potentiel de production de chlorhydrate de cocaïne⁷ que l'on estime entre 1 174 et 1 123 tonnes métriques, il faut contrôler une demande illicite de produits chimiques qui s'élève à environ 510 millions de litres de produits liquides et à 28 560 tonnes de substances solides. Cette situation oblige à renforcer le modèle de contrôle en vigueur en utilisant des stratégies dynamiques, basées sur des formation techniques et scientifiques, centrées et concertées avec les autorités et le secteur privé afin d'éviter et de diminuer le flux de ces substances et de ces produits vers les centres de production illégale de drogues, et sans affecter les besoins légitimes du pays; de même, cette situation exige une coopération internationale urgente, essentiellement des pays producteurs de ces substances, des facteurs de production et des produits adultérés. Des développements technologiques qui permettent de renforcer la compréhension du phénomène et de générer une information structurée des services de renseignements sont nécessaires, en particulier en matière de renseignements financiers.

⁵ Caractérisation des unités de production associées à la transformation en chlorhydrate de cocaïne et à la ratification des changements dans les méthodes de conversion, les facteurs de production chimiques et les infrastructures, ministère de la justice et de droit - Bureau des Nations Unies contre la drogue et le délit (2016).

⁶ Caractérisation des dynamiques associées aux flux de l'offre (origine) - de la demande (destination) des de produits chimiques utilisés dans la production illicite de drogues en Colombie (2017).

⁷ Surveillance des territoires affectés par les cultures illicites, 2017. Le bureau des Nations Unies contre la drogue et le délit. Projet SIMCI. (2018).



Bien que le cadre normatif en vigueur établisse les lignes directrices générales de contrôle et de la fiscalisation de 33 produits chimiques et identifie le ministère de la justice et du droit comme étant l'autorité responsable du contrôle administratif, et la Police nationale - Direction des stupéfiants comme étant l'autorité de la composante opérationnelle, le domaine d'action se limite à la surveillance et au contrôle de l'utilisation légitime des produits chimiques principalement dans le commerce et dans l'industrie manufacturière, laissant des lacunes de fond dans la réglementation du transport, dans les activités de commerce extérieur et dans la production de ressources naturelles qui constituent des facteurs de production chimiques fondamentaux dans l'obtention de produits chimiques. La participation de la Direction nationale des finances publiques et des douanes- DIAN dans le contrôle de l'importation de ces substances est fondamentale. Cela représente un changement de stratégie dans la mesure où cette autorité n'avait pas été incorporée préalablement en tant qu'élément différenciateur dans la lutte contre les drogues.

D'autre part, les routes utilisées (voir le graphique des routes de transit) révèlent le besoin de réaliser des interventions dans les déplacements des produits contrôlés, de manière à empêcher l'arrivée des facteurs de production dans les principales zones de production de l'alcaloïde. Les volumes transportés pour traiter l'alcaloïde sont suffisamment révélateurs du besoin d'intercepter ces déplacements, moyennant, entre autre, la mise en œuvre de mécanismes de géopositionnement en temps réel.

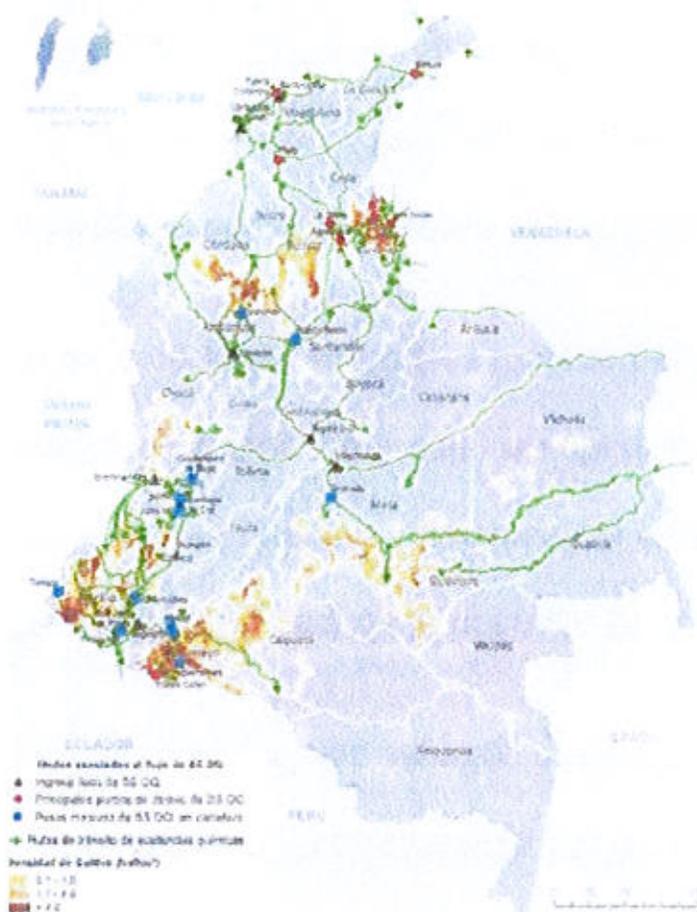
Quantité de produits chimiques utilisés dans le processus d'extraction et de conversion

CULTIVOS DE COCA EN EL TERRITORIO			Aproximación a los volúmenes de kilos de coca que se procesan en extracción y refinación								Aproximación a los volúmenes de kilos de coca que se procesan en extracción y refinación							
Zona	Subzona	Año	Extracción		Refinación		Extracción y refinación		Extracción y refinación		Extracción y refinación		Extracción y refinación		Extracción y refinación		Extracción y refinación	
			kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg	kg
Zona de manejo especial	Regulares (Indígenas)	2.420	17.420	284.176	105.947	390.123	87.868	303.256	1.074.868	32.517	38.176	141.283	1.454.703	21.767	103.846	14.548	75.174	23.741
	Comarcas nativas (en proceso de desincorporación)	8.230	26.762	807.367	281.224	1.088.591	38.471	1.026.120	11.708.247	31.819	51.510	218.125	1.491.184	30.293	278.146	23.623	81.244	41.363
	Parques Nacionales Naturales	2.472	7.881	89.492	84.978	174.470	1.495	175.965	2.110.410	1.180	22.478	52.544	81.454	1.176	48.137	1.199	10.087	16.353
	San Sebastián	3.402	29.772	276.174	828.624	1.104.798	27.874	1.132.672	11.745.254	28.452	48.934	187.911	1.175.901	28.134	211.814	18.710	112.341	17.243
	Total Zona de manejo especial	26.524	78.834	1.257.201	556.773	2.660.192	126.110	2.534.082	26.676.819	121.402	147.494	489.473	3.165.639	81.400	738.146	58.042	197.816	107.613
Zona libre de intervención	Zonas con biodiversidad superior a 8 ha/hz	1.034	31.907	267.167	119.240	386.407	21.117	365.290	7.217.898	22.124	21.200	125.160	2.017.426	48.371	248.944	11.144	25.629	25.424
	Permanente e intermitente	3.180	11.170	209.246	189.874	399.120	35.969	333.151	7.292.197	18.418	21.345	124.180	2.134.840	42.827	178.265	12.638	25.294	15.294
	A menos de 10 km de centros poblados	1.176	3.147	11.117	11.511	22.628	1.495	24.123	1.791.217	1.470	7.098	28.101	174.410	4.424	16.912	2.016	7.101	3.161
	Bosque	1.111	1.978	11.111	1.899	13.010	7.111	10.222	498.811	7.111	1.762	7.111	111.111	1.111	1.111	1.111	1.111	1.111
	Total Zona libre de intervención	6.401	48.102	508.687	311.464	820.145	45.192	738.564	17.802.123	49.130	51.413	286.521	4,434,847	106,615	544,526	37,436	169,331	67,800
Zonas de interés estratégico	Fronteras terrestres	1.104	11.107	103.111	119.142	222.253	29.192	1,991,145	11,694,128	28,117	46,708	198,811	1,111,111	22,111	211,111	18,111	111,111	17,111
	Magdalena productiva	8.794	14,494	495,794	262,111	757,905	29,111	1,027,016	11,841,207	28,411	11,111	211,111	1,411,111	11,111	211,111	26,111	111,111	46,111
	Zonas de amortiguamiento	1.111	11,111	111,111	111,111	222,222	11,111	111,111	1,111,111	11,111	11,111	111,111	1,111,111	11,111	111,111	11,111	111,111	11,111
	Zonas SINAF Regional	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111	111
	Total Zonas de interés estratégico	11,111	37,819	714,111	611,464	1,202,531	71,515	2,239,382	25,555,247	76,749	77,930	421,111	2,734,843	53,448	543,143	68,144	339,331	97,111
Total general	44,441	171,441	2,069,111	1,511,441	4,762,868	245,417	3,503,028	55,024,111	222,111	246,413	1,261,441	11,111,111	246,211	1,111,111	111,111	511,111	171,111	

Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRANCK S - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2600/91



Routes de transit des produits chimiques et densité des cultures de coca en Colombie, 2017



d. Problématique des infrastructures de production de drogue

Les études réalisées dans le cadre de l'Observatoire colombien des drogues-ODC, en collaboration avec les institutions chargées du contrôle de l'offre⁸ telles que les forces de l'ordre, le parquet général de la république et le ministère de la justice et du droit, ont identifié les facteurs qui favorisent l'activité

⁸ Les études suivantes ont été réalisées en la matière: a) Caractérisation du processus de transformation de la feuille de coca en chlorhydrate de cocaïne, projet PRELAC, Direction nationale des stupéfiants - Bureau des Nations Unies contre la drogue et les délits (2010). b) Caractérisation du processus de transformation de la feuille de coca en chlorhydrate de cocaïne en Colombie, projet PRELAC, ministère de la justice et du droit - Bureau des Nations Unies contre la drogue et les délits (2016) et, c) Caractérisation des unités de production associées à la transformation en chlorhydrate de cocaïne et identification de changements dans les méthodes de conversion, de facteurs de production et l'infrastructure, ministère de la justice et du droit - Bureau des Nations Unies contre la drogue et les délits (2017).



de production de drogues illicites et qui permettent que ce phénomène se spécialise, persiste et soit jour après jour de plus en plus complexe.

Les résultats de ces études ont permis d'identifier les progrès et les améliorations qui se sont produites dans le processus de production de chlorhydrate de cocaïne et de constater une meilleure efficacité dans les infrastructures de production, tout en mettant en évidence une meilleure structuration des organisations criminelles à partir de la différenciation technique et logistique des acteurs impliqués au sein des complexes de production. De même, les preuves montrent l'existence d'agents qui dynamisent le processus en réponse aux actions institutionnelles.

Dans la production du chlorhydrate de cocaïne en Colombie, quatre acteurs principaux interviennent: **le promoteur** ou le propriétaire de la drogue, **le propriétaire de l'infrastructure**, **les fournisseurs** (des produits chimiques, de la matière première et des équipements); et le **chimiste**, le chef du développement du processus. À partir de cette identification et de cette individualisation, le succès des interventions de l'État dépendra d'une action effective sur ces acteurs et de l'interdiction de réaliser leurs opérations sur le territoire.

Compte tenu de cette caractérisation, les objectifs d'intervention envisagés sont les suivants:

- i) les acteurs clés qui dynamisent le processus;
- ii) les financiers de la production;
- iii) les produits chimiques employés pour la production;
- iv) le produit obtenu (chlorhydrate de cocaïne); et
- v) les infrastructures de production.

Les résultats des études conduites par l'Observatoire des drogues sur les infrastructures de production de drogues sont les suivants:

- **Structures spécialisées et reliées entre elles pour favoriser la production:** On les appelle des complexes de production car il consiste en diverses infrastructures reliées entre elles qui



ont pour but de produire du chlorhydrate de cocaïne. Le point principal est le cristalliseur, là où la production a lieu.

- **Quatre (4) grandeurs caractérisées:** On trouve différents types de laboratoire partout sur le territoire national. Leur grandeur varie en fonction de la région et de la quantité de drogue qui s'y produit. Les méga laboratoires consistent en une association de plusieurs laboratoires afin de satisfaire la production demandée par le propriétaire de la drogue.
- **Près de six rôles stratégiques dans la production:** On a caractérisé 28 postes différents au sein du complexe de production, dont 6 sont considérés comme les plus importants dans le processus. Le **propriétaire du laboratoire** qui apporte le capital pour faire fonctionner le laboratoire et qui reçoit la plus grosse part du gâteau; **l'administrateur** qui est le responsable logistique du processus de fabrication; le **chimiste** et son **assistant** qui sont responsables des aspects techniques du processus; le **responsable de la réoxydation de la cocaïne base**, chargé donc de la matière première, et les « **caleteros** », c'est-à-dire les acteurs stratégiques chargés de localiser les points d'approvisionnement en vue du processus.
- **Reconstruction des infrastructures:** Selon les informations recueillies, le coup porté aux complexes est normalement réalisé uniquement sur le cristalliseur, **ce qui fait que les autres structures ne sont pas touchées.** Les planques où sont cachés les produits chimiques, la matière première et les équipements servent à reconstruire le laboratoire peu de temps après l'intervention des forces de l'ordre, et les éléments représentatifs de valeur ne sont pas affectés. La reconstruction d'un petit laboratoire prend environ 3 jours, alors que pour reconstruire des laboratoires moyens et grands, il faudra respectivement 5 et 8 jours. **Dans le pire des cas, la reconstruction des méga structures demandera 9 jours.**
- **Aucun complexe ne commence à fonctionner sans tous les facteurs de production et l'infrastructure pour garantir la production:** Les investigations qui ont été conduites



montrent que les produits chimiques, les équipements et les autres facteurs de production sont acquis dans la logistique du complexe avant que le laboratoire n'entre en production.

- **Manipulation de la communauté par les acteurs illégaux pour favoriser la continuité de leurs revenus d'origine criminelle:** On a identifié des cas dans lesquels les acteurs illégaux manipulent et intimident les communautés pour qu'elles empêchent les forces de l'ordre d'intervenir sur le complexe de production de cocaïne. La communauté fait acte de présence et fait en sorte que les infrastructures ne soient pas touchées en échange de quelques supposés bénéfices concédés par les trafiquants de drogue. Ce type de stratégie affecte la consolidation de la légalité dans ces territoires.
- **Autosuffisance en produits chimiques (pétrole brut - permanganate de potassium):** La technification des procédés évolue avec le temps. Étant donné que les contrôles sur les produits chimiques deviennent de plus en plus rigoureux, les alternatives de s'en procurer augmentent. Les piscines de distillation du pétrole brut ou les laboratoires producteurs de produits chimiques (permanganate de potassium et acide sulfurique) sont des activités qui sont non seulement légales mais qui, en outre, développent la production de drogue et deviennent graves menaces du fait de leur impact sur l'environnement.
- **Nœuds d'approvisionnement régional (produits chimiques et équipements):** Il existe des points d'approvisionnement stratégiques pour se procurer des produits chimiques, de la matière première, des équipements et autres facteurs de production. Ces nœuds sont situés à des positions stratégiques comme par exemple les capitales de département qui comptent des routes d'approvisionnement clé et de distribution. En complément, le Parquet général de la République a identifié la présence constante d'équipements de substitution énergétique (groupes électrogènes) qui permettent de faire fonctionner les centres de production de cocaïne, un marché qui doit faire l'objet d'une intervention dans le cadre d'une coopération avec le secteur privé.



e. Problématique des drogues de synthèse et des nouvelles substances psychoactives – NSD.

Au cours des dernières années, des études au niveau national ont été réalisées sur la consommation de drogues et sur le nombre de patients pris en charge. Celles-ci révèlent l'existence d'une offre et d'une demande de nouvelles drogues, de changements de modèles ou des augmentations inhabituelles de drogues déjà connues, aussi bien naturelles que synthétiques, fiscalisées ou non, parmi lesquelles figurent l'héroïne, le dick, la méthamphétamine en cristaux, le LSD, la kétamine, les champignons hallucinogènes, la Salvia Divinorum, le GHB (gamma hydroxybutyrate), le 2C-B (4-bromo-2,5-diméthoxyfenéthylamine) parmi tant d'autres (y compris le NBOMe).

Par ailleurs, l'indice élevé d'adultération des drogues, le changement fréquent des agents de coupe et les mélanges effectués par les trafiquants font que chaque combinaison peut avoir des effets et des implications imprévisibles sur la santé du consommateur et sur le système de santé qui doit offrir des soins. En outre, le diagnostic des capacités institutionnelles pour aborder la problématique lance comme principaux défis à résoudre:

- L'accroissement et la diversification du marché des drogues synthétiques.
- La méconnaissance de la problématique des NSP pour les institutions et pour les régions.
- La procédure pénale n'oblige pas les laboratoires médico-légaux à faire des recherches approfondies et à analyser la composition et la pureté des drogues. Il n'existe aucune systématisation des résultats médico-légaux ni de bases de données actualisées qui permettent de déterminer la nature des substances aux moments adéquats.
- Le renforcement du système d'information portant sur les saisies.

Suite à l'identification des besoins de renforcement institutionnel pour aborder la problématique des drogues de synthèse et des NSP, une investigation interinstitutionnelle a été ouverte, sous la coordination du ministère de la justice et du droit et avec le soutien technique du SIMCI/UNODC, pour



déterminer les caractéristiques chimiques (composition qualitative et quantitative) et de marché des drogues de synthèse qui sont consommées dans les principales villes colombiennes.

Cette investigation s'est déroulée avec la participation active de la Police nationale – la Direction de la lutte contre les stupéfiants, du Parquet général de la république - le Corps technique d'investigation CTI, le Fonds national des stupéfiants et l'Académie, des entités qui, grâce à leurs compétences, ont apporté leurs connaissances et leurs expériences pour développer différentes étapes de l'investigation.

Une fois réalisé le développement méthodologique et le travail de terrain respectif, on a obtenu 248 échantillons de drogues de synthèse recueillis principalement dans douze villes sélectionnées pour l'étude. Ci-dessous, les principaux résultats:

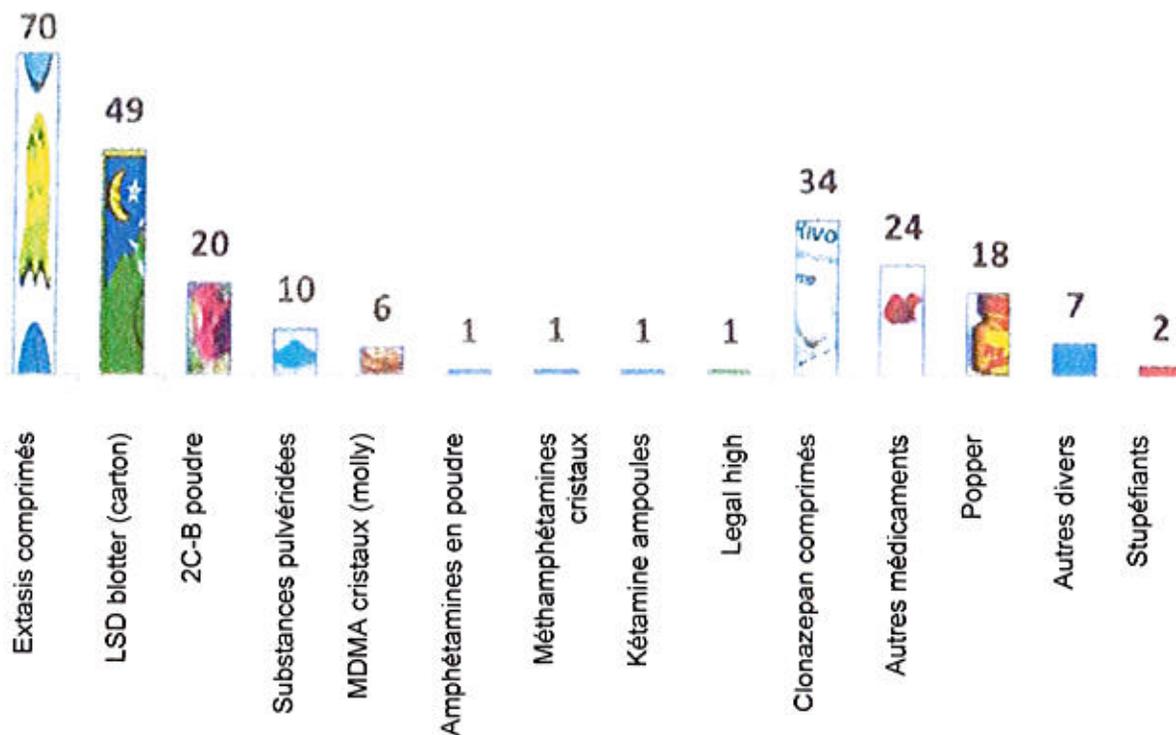


Figure 3: Classification des échantillons de drogues de synthèse - 2015



Compte tenu de ce qui vient d'être énoncé, on peut en conclure que:

- La plupart des échantillons recueillis sont commercialisés et consommés comme l'extasis sous forme de pastilles et de cristaux, le LSD en cartons et le 2C-B en poudre.
- Une partie considérable d'extasis est vraisemblablement authentique avec un pourcentage élevé de principe actif. L'adultération reste présente car plusieurs échantillons contiennent d'autres stimulants de type amphétaminique, 2CB, caféine et autres composants.
- Le LSD commercialisé est falsifié et il contient des NSP de type « NB0Me », des substances qui présentent un plus haut risque et qui sont plus dangereuses pour la santé.
- Très fréquemment on trouve des NSP du type cathinone, qui sont commercialisées sous forme d'extasis.
- Le 2C-B commercialisé dans le pays est en grande partie falsifié. On utilise des mélanges de kétamine et quelquefois de MDMA pour les commercialiser sous le nom de cette drogue.
- Il n'existe aucune preuve d'une production nationale de drogues de type synthétique et de NSP. Néanmoins, les résultats de l'étude apportent la preuve d'une falsification et d'une adultération sous cette forme.
- La variété des NSP a augmenté en Colombie. On a en effet trouvé de nouvelles substances psychoactives qui figurent dans le rapport du Système d'alertes précoces - SAT.

Les études de caractérisation chimique constituent une source précieuse d'information basée sur des preuves techniques et scientifiques d'une grande utilité pour les entités qui réalisent des processus de réduction et d'offre de drogues, dans la mesure où elles permettront d'élaborer des stratégies d'intervention au cours des différentes étapes de la problématique. De même, la caractérisation de ces substances doit faire l'objet d'une diffusion sur l'ensemble du territoire de manière à faire connaître les risques encourus et à générer des mécanismes permettant de détecter leur consommation.



Résultats attendus

- Réduire la surface cultivée illégalement de coca, de pavot et de marijuana sur le territoire national, à travers une approche territoriale, comprenant la réglementation environnementale du territoire et l'affectation des finances des organisations criminelles.
- Réduire la production de drogue en contrôlant les produits chimiques (en donnant la priorité à certaines substances aux niveaux national et international), les infrastructures de production de grande valeur et les intervenants dans le processus de production.
- Augmenter les saisies du produit final proportionnellement au potentiel de production du pays.
- Accroître la présence active de l'État et assurer la sécurité dans les régions productrices.
- Réduire la viabilité économique du trafic de drogue.
- Réduire des facteurs qui stimulent l'établissement et la consolidation des économies illicites dans les territoires.
- Démembrer les organisations criminelles et les acteurs du trafic de drogue ayant des rôles spécialisés (entre autres, finances, production, liaisons et composante internationale).
- Réduire la disponibilité des drogues de synthèse et des NSP dans le contexte national.

Stratégies pour l'intervention intégrale du pilier 2. Réduire la disponibilité des drogues

Les stratégies devront être appliquées à partir d'une approche territoriale, en portant une attention tout particulière, entre autres critères, sur la caractérisation des plantations, les conditions géographiques, de sécurité, de densité de population et sur la présence des organisations criminelles.



Les stratégies visent à réduire les cultures illicites et la production de drogue, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas uniquement centrées sur les terrains cultivés en coca mais sur une stratégie intégrale permettant de contrôler la production et la sortie vers les marchés internes et externes.

Territoires où intervenir:

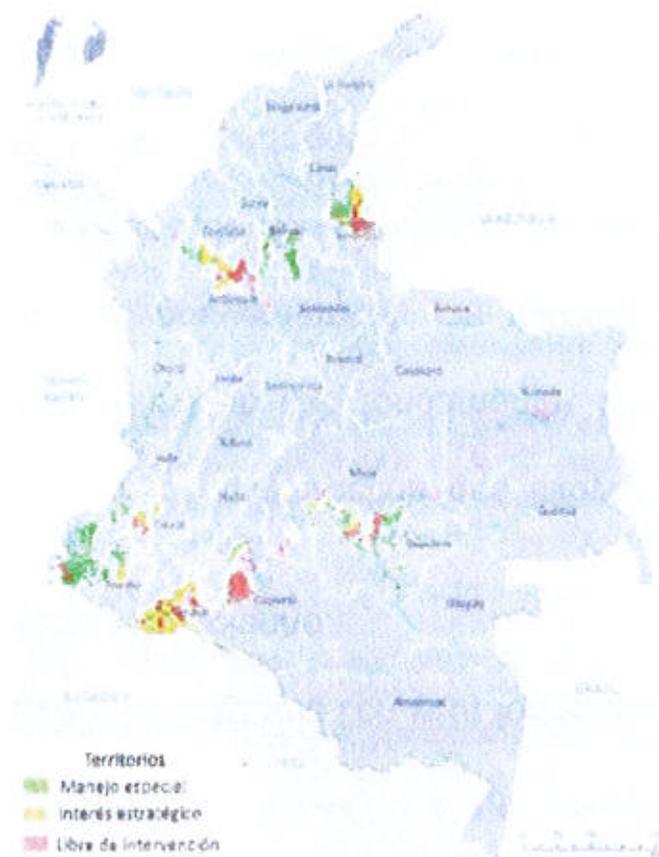
L'approche territoriale cherche non seulement à définir le niveau d'affectation mais aussi, et essentiellement, à identifier les capacités des territoires pour potentialiser celles-ci et améliorer la durabilité des interventions. Dans ce sens, la stratégie d'intervention est définie non seulement par les conditions du problème (la quantité de coca semée, la dépendance économique ou la production de drogues) mais aussi par les capacités et les forces des territoires où ce problème existe, ainsi que la réglementation environnementale du territoire.

L'approche territoriale est matérialisée par une délimitation géographique des catégories d'intervention territoriale -CTI, la médiation de la magnitude du problème dans chacune des catégories (et des sous catégories), et la définition d'un réseau institutionnel spécialisé pour chaque catégorie, qui se chargera de la mise en œuvre de la stratégie.

Les territoires affectés par les cultures illicites ont été classés en trois grandes catégories d'intervention territoriale (CTI): **Les zones de gestion spéciale, les zones d'intérêt stratégique et les zones de libre intervention.** La carte suivante montre le CTI.



Analyse des territoires



Territoires

- Gestion spéciale
- Intérêt stratégique
- Libre intervention

Le tableau suivant montre l'ampleur de la menace pour les différents CTI. Les zones d'administration spéciale ne sont pas seulement le CIT de plus grande étendue mais celui où la production de cocaïne est la plus importante.

Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Interpreté Oficial
FRAN ES - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2690/91

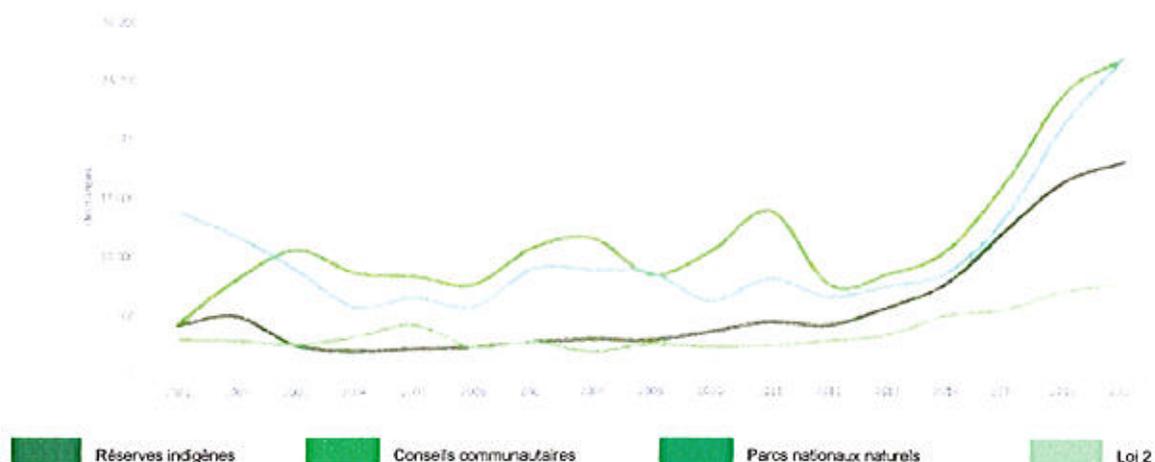


Niveau 2	Zone territoriale (km ²)	Coca 2017 (ha)	Approximation à la valeur des SSQQ employés dans le processus d'extraction et de raffinage (en millions de COP)	Approximation à la quantité de production potentielle de Base de cocaïne (en t/m)	Approximation à l'évaluation de la production de Base de cocaïne (en millions de COP)	Approximation à la production potentielle de chlorhydrate de cocaïne type exportation à partir du nombre d'hectares dans la commune (en t/m)	Approximation à la valeur des flux économiques du Chlorhydrate de cocaïne qui serait activé par le traitement de la feuille cultivée dans la zone (en millions de COP)
Zone de gestion spéciale	21 674	78 984	\$ 571 536	728	\$ 1 892 290	705	\$ 3 032 511
Zone de libre intervention	9 105	35 433	\$ 276 044	354	\$ 783 537	342	\$ 1 483 641
Zones d'intérêt stratégique	14 207	57 081	\$ 467 681	599	\$ 1 328 165	580	\$ 2 474 340
Total général	44 986	171 499	\$ 1 315 261	1 681	\$ 4 003 992	1 627	\$ 6 990 492

CTI1 : Zones soumises à une gestion spéciale

Cette catégorie d'intervention territoriale fait référence aux zones affectées par les cultures illicites comprises dans les réserves indigènes, les territoires des communautés noires, les parcs nationaux et régionaux, les réserves forestières protégées et les zones de réserve forestière (Loi 2 de 1959). Chacune de ces unités territoriales est régie par la loi qui oblige la mise en œuvre de mécanismes spécifiques avant d'appliquer toute stratégie d'intervention; pour cela, il est nécessaire d'établir les lignes directrices d'une coordination interinstitutionnelle qui permettent une intervention coordonnée au niveau central et une mise en œuvre dans la séquence appropriée.

Hectares de coca dans les zones de gestion spéciale, 2001-2017



Source: UNODC/SIMCI

Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRANK IS - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2680/91



Jusqu'en 2013, la surface semée en coca dans les zones de gestion spéciale est restée relativement stable. Néanmoins, à partir de cette année-là, on a assisté à une augmentation constante et significative. En 2017, la plus grande concentration de coca se trouvait dans les zones de réserves forestières et dans les conseils communautaires des communautés noires.

Niveau 2	Niveau 3	Zone territoriale (km ²)	Coca 2017 (ha)	Approximation à la valeur des SSQQ employés dans le processus d'extraction et de raffinage (en millions de COP)	Approximation à la quantité de production potentielle de Base de cocaïne (en t/m)	Approximation à l'évaluation de la production de Base de cocaïne (en millions de COP)	Approximation à la production potentielle de Chlorhydrate de cocaïne type exportation à partir de l'information d'hectares dans la commune (en t/m)	Approximation à la valeur des flux économiques du Chlorhydrate de cocaïne qui serait activé par le traitement de la feuille cultivée dans la zone (en millions de COP)
Zone de gestion spéciale	Réserves indigènes	3 625	17 909	\$ 140 894	179	\$ 453 269	173	\$ 740 930
	Conseils communautaires	6 220	26 702	\$ 201 383	255	\$ 755 743	247	\$ 1 050 813
	Parc nationaux naturels	2 427	7 601	48 445	62	\$ 131 003	60	\$ 261 562
	Loi Deux	9 402	26 772	180 814	232	\$ 522 275	224	\$ 779 206
Total zone de gestion spéciale		21 674	78 984	571 535	726	\$ 1 892 290	705	3 082 511
Total général		44 886	171 499	1 315 261	1 681	4 003 832	1 627	6 890 492

46 % de la coca identifiée en 2017 se trouvait dans les zones de gestion spéciale (CIT1), ce qui représente une production potentielle de cocaïne de 705 tonnes métriques d'une valeur sur le marché local de COP\$ 3 032 511 000 000. Selon l'UNODC, on a relevé 188 réserves indigènes affectées par des cultures de coca, néanmoins seules 10 d'entre elles concentraient plus de 50 % de l'affectation.

Les réserves indigènes les plus affectées par des cultures de coca sont: Inda zabaleta, Gran Rosario et La Turbia; toutes situées dans le département du Nariño. On a également identifié 105 conseils communautaires affectés par la coca, néanmoins 50 % de toute cette affectation étaient concentrée dans seulement 6 d'entre eux. Les conseils les plus affectés sont: Alto mira et Frontera et Pro defensa del Rio Tapaje. Enfin, les parcs nationaux les plus affectés sont: la Macarena, Paramillo et Nukak.

Le réseau institutionnel stratégique qui opère dans la CIT1 comprend les institutions suivantes: le ministère de la justice et du droit, le ministère de la Défense nationale, le ministère de l'intérieur, le



ministère de l'environnement - parcs nationaux naturels, les Instituts de recherche environnementale (Sinchi, Institut de recherche environnementale du Pacifique, Institut Humboldt).

CIT2: Zones d'intérêt stratégique:

Cette catégorie d'intervention territoriale correspond aux territoires dans lesquels il n'existe aucune condition particulière établie par la normativité, mais dans lesquels il existe un intérêt stratégique, en particulier les intérêts suivants:

- **Zones de frontière terrestre:** elles correspondent aux zones proches de la frontière avec le Venezuela et l'Équateur où l'on observe des complexités particulières, mais aussi des opportunités dont on peut tirer profit.
- **Zones d'intégration productive:** elles correspondent aux zones affectées par des cultures de coca qui se trouvent près des centres municipaux, ce qui offre des opportunités d'intégration aux flux économiques licites.
- **Zones tampon du système des parcs nationaux:** elles correspondent aux zones proches du système des parcs nationaux où il faut créer un équilibre entre la conservation et le développement qui puisse garantir la meilleure protection possible du système des parcs nationaux.
- **Zones du SINAP (à l'exception des parcs nationaux):** elles correspondent aux zones déclarées au sein du système national des espaces protégés autres que les parcs nationaux. Dans ces zones, il faut donner la priorité à la conservation plutôt qu'au développement.



Zones d'intérêt stratégique



Territorios

Frontières terrestres	Intégration productive	Zones tampon	Zones SINAP PN régional
-----------------------	------------------------	--------------	-------------------------

33 % de la coca identifiée en 2017 se trouvait dans la CIT2, ce qui représente une production potentielle de 580 tonnes métriques, d'une valeur sur le marché local de 2 474 340 000 000 de pesos.

Niveau 2	Niveau 3	Zone territoriale (km ²)	Coca 2017 (ha)	Approximation à la valeur des SSOQ employés dans le processus d'extraction et de raffinage (en millions de COP)	Approximation à la quantité de production potentielle de Base de cocaïne (en t/m)	Approximation à l'évaluation de la production potentielle de Base de cocaïne (en millions de COP)	Approximation à la production potentielle de chlorhydrate de cocaïne type exportation à partir de l'information d'hectares dans la commune (en t/m)	Approximation à la valeur des flux économiques du Chlorhydrate de cocaïne qui serait activé par le traitement de la feuille cultivée dans la zone (en millions de COP)
Zone d'intérêt stratégique	Frontière terrestre	2 504	19 280	\$ 179 903	231	\$ 501 816	223	\$ 934 951
	Intégration productive	8 094	24 496	\$ 197 848	254	\$ 544 486	245	\$ 1 057 094
	Zones tampon	3 583	13 280	\$ 89 817	115	\$ 271 610	111	\$ 481 573
	Zones SINAP PN régional	26	25	\$ 112	0	\$ 253	0	\$ 722
Total zone d'intérêt stratégique		14 207	57 081	\$ 467 681	599	\$ 1 328 163	580	\$ 2 474 340
Total général		44 986	171 499	\$ 1 315 261	1 681	\$ 4 003 992	1 627	\$ 6 990 492

Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRAN. ES - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2680/91



Selon l'UNODC, les frontières avec l'Équateur et le Venezuela sont les plus touchées par les cultures de coca; on a pu identifier 19 280 ha sur une surface de 2 504 km², soit une densité de 7,7 ha de coca/km², l'une des plus élevées du pays.

Les centres municipaux ayant la plus grande quantité de coca dans leurs alentours⁹ sont: El Tarra (Norte de Santander), Puerto Caicedo (Putumayo), Bocas de Satinga (Nariño) et San Miguel (Putumayo). On estime que 8 000 km² de territoire affecté par des cultures de coca se trouvent suffisamment près des centres municipaux pour commencer des processus d'intégration productive basée sur la légalité. Il existe dans ces territoires près de 24 500 ha de coca.

Les zones tampon sont stratégiques pour la conservation des parcs nationaux. Dans ce sens, elles requièrent un traitement différencié qui permette de protéger cette valeur stratégique. Les zones tampon les plus affectées sont celles des parcs Munchique, Catatumbo – Barí et Paramillo, où l'on a trouvé 33 000 ha de coca à moins de 10 km du parc.

Le réseau institutionnel stratégique pour opérer dans la CIT2 comprend les institutions suivantes: le ministère de la justice et du droit, le ministère de la défense, le ministère de l'environnement et du développement durable, le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'environnement - parcs nationaux naturels, le ministère de l'agriculture, le conseil pour la sécurité nationale.

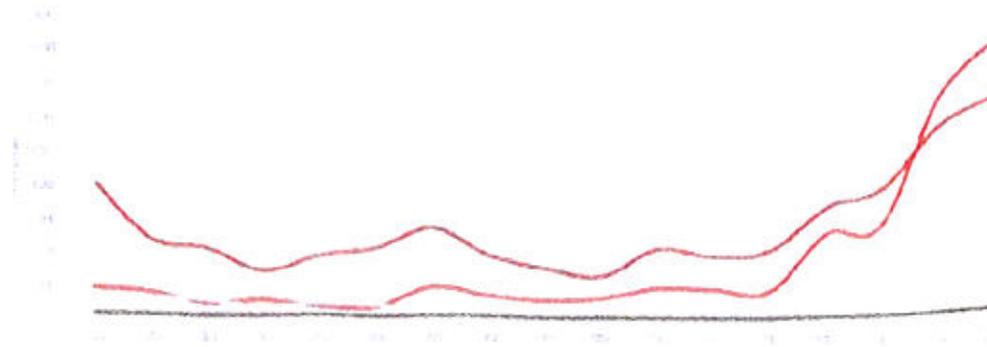
CIT3: Zones d'intervention libre

Cette catégorie d'intervention territoriale fait référence à des zones où il n'existe aucune condition normative ni stratégique qui devra être prise en compte au moment d'élaborer des stratégies d'intervention. On trouve dans la CIT3 20 % de la coca identifiée en 2017 et certains territoires où le problème des cultures illicites est plus enraciné, soit qu'il s'agit de zones affectées en permanence ou de zones ayant une haute densité de coca. La production potentielle de cocaïne atteint 342 tonnes et on estime que la valeur de cette production pourrait atteindre 1 483 000 000 de pesos.

⁹ On a pris comme référence un rayon de 10 km autour des centres municipaux.

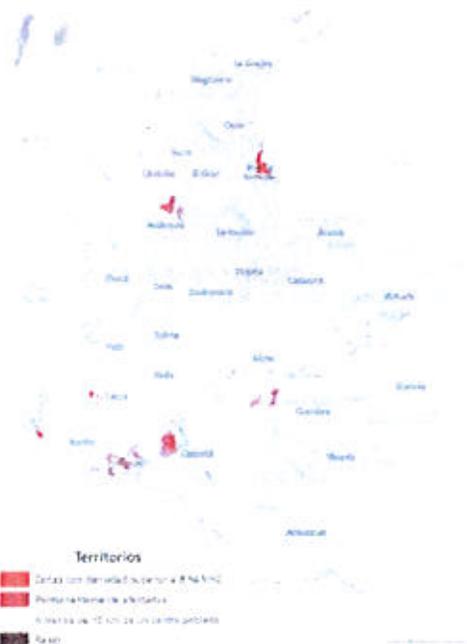


Hectares de coca dans les zones de libre intervention, 2001-2017



On trouve dans le CIT3 5 200 km² de territoire qui a été affecté par des cultures de coca durant les 10 dernières années et 1 034 km² où il existe plus de 8 ha de coca par kilomètre carré. En 2017, on a trouvé dans ces zones de 30 000 ha de coca et depuis 2013 on a pu observer une forte augmentation dans la zone semée de coca.

Zone libre d'intervention





Territoires

	Zones ayant une densité supérieure à 8 ha/km ²
	Zones affectées en permanence
	Zones à moins de 15 km d'une agglomération
	Reste

Le réseau institutionnel stratégique qui opère dans la CIT3 comprend les institutions suivantes: le ministère de la justice du droit, le ministère de la défense, le Haut Conseil pour la stabilisation, le Conseil pour la sécurité nationale.

Stratégies d'intervention dans les territoires

Stratégies à mettre en place pour réduire les cultures illicites	Intervention de la force publique pour récupérer la sécurité
	Reprendre le programme des épandages aériens
	Éradication manuelle forcée
	Éradication manuelle volontaire
	Substitution de cultures illicites
	Faire appel à la recherche et au développement pour incorporer la science et la technologie dans la réduction des cultures illicites et la disponibilité des drogues
Stratégies à mettre en place pour réduire les cultures illicites dans des zones de gestion spéciale telles que les parcs nationaux naturels-PNN, les réserves indigènes-RI et les communautés africaines et la zone d'exclusion avec l'Équateur	Application de la consultation préalable dans les réserves indigènes
	Soutien technique pour la construction et/ou l'ajustement des plans de vie, en incorporant la problématique associée à la production illicite.
	Soutien technique à la justice autochtone pour la prise en charge des cas liés à la production et au trafic de substances psychoactives dans les territoires collectifs.
	Développer une stratégie d'intervention dans les PNN
	Concertation des interventions avec le ministère de l'environnement et l'Unité des parcs
	Soutien à la concertation des actions avec les communautés habitant les parcs nationaux et les réserves forestières, de leurs zones tampon.
	Soustraction des zones de PNN ou des réserves forestières
	Récupération des dommages environnementaux
	Gestion forestière durable
	Mécanisme de coordination entre les gouvernements de la république de Colombie et d'Équateur pour la frange des 2 km
	Renforcement des relations et des actions conjointes avec les pays voisins dans la zone de contrôle des facteurs de production et des produits illicites
	Renforcement de l'interdiction dans les zones frontalières





Stratégies à mettre en place pour réduire les vulnérabilités territoriales	Développement alternatif et intégral sur le territoire.
	Renforcement de la justice. Systèmes locaux de justice ou des maisons de la justice.
	Attribution de titres fonciers. Renforcer le programme « Formaliser pour substituer ».
	Amélioration et expansion du réseau routier et de l'infrastructure pour stimuler la compétitivité agricole.
	Programmes pour stimuler la production et la commercialisation des produits agricoles.
	Renforcer la stratégie de mise en place d'activités de développement économique, environnemental et productif dans des zones rurales affectées et prioritaires par le gouvernement national (PEDET)
	Augmentation des investissements destinés aux programmes sociaux.
	Renforcement de la sécurité et de la coexistence citadine.
	Renforcement de la transparence et de la responsabilité.
	Élargissement des capacités du bureau du procureur régional et de la Cour des Comptes.
Soutien à la récupération de la gouvernance locale.	
Stratégies à mettre en place pour contrôler les produits chimiques, les facteurs de production et les produits adultérés	Promouvoir des lignes directrices réglementaires qui renforcent l'intervention concertée et focalisée pour accélérer le processus en vue de la gestion et la disposition finale des substances.
	Renforcer les actions d'inspection, de surveillance et de contrôle du marché des produits chimiques, de manière concertée et selon un principe de coresponsabilité avec le secteur privé.
	Renforcer les actions de défiscalisation, d'interdiction, de renseignements et d'investigation. Collaboration avec les services de renseignements financiers.
	Renforcer le contrôle des opérations de commerce extérieur de produits chimiques et de facteurs de production. Créer des mécanismes de coresponsabilité internationale de la part des producteurs de ce type de produits, de facteurs de production et de produits falsifiés
	Améliorer les capacités de création de preuves et de gestion de l'information par la prise de décisions, le suivi et l'évaluation des stratégies de contrôle des produits chimiques et des facteurs de production.
Stratégies à mettre en place pour démanteler des infrastructures de production	Renforcer l'investigation et la judiciarisation effective des acteurs promoteurs de la production et leurs actifs et démantèlement des complexes.
	Élaborer des plans d'intervention contre le trafic et le point de collecte.
	Renforcer les capacités techniques des institutions chargées de contrecarrer la production de drogues.
	Renforcer les capacités techniques des institutions nationales, départementales et locales pour faire face à la problématique de la distribution, des routes de trafic et des collectes de drogues.
	Mise en place des zones stratégiques d'intervention intégrale –ZELL (offrent une assistance permanente en matière de renseignements financiers)



Interdiction	Saisie de substances illégales et de facteurs de production compris dans la norme en vigueur, ainsi que le démantèlement de laboratoires de traitement de toute substance licite qui sera réalisée par la force publique en suivant les procédures établies dans la normativité en vigueur.
Stratégies à mettre en place pour aborder l'approche des drogues de synthèse et des NSP	Stimuler la réforme du code pénal en matière de drogues synthétiques et de nouvelles substances psychoactives, et définir les outils techniques et normatifs ou faciliter les opérations de la composante judiciaire.
	Renforcer le réseau institutionnel pour aborder la problématique des drogues de synthèse, des drogues émergentes et des nouvelles substances psychoactives – NSP quant à l'identification par la police médico-légale et les processus de judiciarisation.
	Promouvoir l'obtention de preuves qui soutiennent les grandes lignes politiques.
	Renforcer les capacités institutionnelles des autorités administratives, coopératives, médico-légales et judiciaires.

Objectif stratégique 1. Réduire les cultures illicites

- **Reprenre le programme des épandages aériens:** Ils seront réalisés dans les zones géographiques nationales fortement affectées et dans lesquelles il est difficile de mettre en place d'autres programmes du fait de leur éloignement, de la présence de mines antipersonnel et/ou de problèmes de sécurité qui ne permettent pas de mettre en place des programmes d'éradication manuelle. Pour développer le PECIG, on tiendra compte des critères de focalisation et de priorisation; des critères d'impact, de la densité de population, de la présence de communautés, du suivi exhaustif du programme dans le cadre du Plan de gestion environnementale et de coordination avec tous les programmes qui seront exécutés en vue de la diminution des cultures illicites. Ceci, en concordance et en application des mandats légaux et des paramètres établis par la Cour Constitutionnelle.
- **Éradication manuelle forcée:** Éradication des cultures illicites par des groupes mobiles d'éradication accompagnés de l'Armée. En outre, éradication des cultures illicites par l'armée dans le cadre des opérations de récupération de la sécurité ou de patrouille partout sur le territoire national. Ces activités d'éradication par l'armée seront concentrées dans des zones de culture de coca très étendues où sont présentes les organisations criminelles, dans le cadre des stratégies dirigées par le ministère de la Défense nationale. On utilisera des

Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRAN ES - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2680/91



mécanismes complémentaires d'éradication et des outils technologiques d'éradication en plus du programme d'éradication des cultures illicites par épandages terrestres « PECAT ».

- **Éradication volontaire:** Éradication manuelle des cultures illicites par des individus et des communautés qui s'associent aux projets de développement alternatif.
- **Substitution des cultures illicites:** Promouvoir et renforcer le programme de substitution des cultures illicites en donnant une impulsion aux plans de substitution intégraux municipaux et communautaires, élaborés de façon concertée et avec la participation directe des communautés concernées.
- **Projets d'investigation et de développement (I&D):** Promouvoir la réalisation de projets d'investigation et de développement selon un principe de coresponsabilité avec le secteur privé national et international, qui incorporent de nouvelles stratégies en vue de la réduction des cultures illicites et de la disponibilité de la drogue, selon un mécanisme de transformation économique.

Réduire les cultures illicites dans les zones soumises à une gestion spéciale

Réserves indigènes

- **Application de la consultation préalable:** Elle sera appliquée en suivant les lignes directrices définies par la normativité en vigueur, et les protocoles méthodologiques définis. Ce sera la condition requise aux interventions liées à l'éradication (sous l'une quelconque des modalités).
- **Soutien technique pour la construction et/ou l'adaptation des Plans de vie, en incorporant la problématique associée à la production illicite et sa mise en œuvre:** Il consiste en une assistance technique et méthodologique pour construire ou adapter des plans de vie, de manière à y incorporer le débat sur l'affrontement du problème des drogues dans les territoires collectifs, en incluant au sein de cette thématique les éléments associés à la



production, au trafic et à la consommation de substances psychoactives afin qu'ils soient mis en œuvre par les communautés.

- **Promouvoir le Programme national intégral de suivi des cultures à usage illicite – PNIS:** Cela consiste à avancer avec les communautés ethniques qui, dans l'exercice de leur libre détermination, leur autonomie et leur propre gouvernement, souhaitent bénéficier de la mise en œuvre du programme dans une approche différentielle.
- **Soutien technique à la justice autochtone pour la prise en charge des cas liés à la production et au trafic de substances psychoactives dans des territoires collectifs:** Cela consiste à fournir une assistance technique dans le domaine du droit comparé et à établir un accord entre les autorités des territoires collectifs pour élaborer des protocoles d'action et de coopération dans les cas liés à la criminalité associée à la production et au trafic de substances psychoactives sur des territoires collectifs.

Zones protégées du Système des parcs nationaux naturels et des parcs naturels régionaux

- Développer une stratégie intégrale différentielle qui contribue à la restauration et à la conservation de ces zones, en réduisant les cultures illicites et toute autre forme de délit.
- Coordonner les interventions avec le ministère de l'environnement et du développement durable et les parcs naturels nationaux: cela consiste à établir un protocole pour définir des interventions dans les zones protégées du SPNN et dans les parcs naturels régionaux ayant des mécanismes de repeuplement d'espèces natives.
- **Récupération des dommages environnementaux:** Cela consiste à élaborer, donner la priorité et mettre en œuvre des projets de restauration associés aux communautés locales dans les zones affectées par la production illicite ou par les phénomènes associés à celle-ci.



Zones frontalières

- **Renforcement des relations et des actions conjointes avec les pays voisins dans le domaine du contrôle des facteurs de production et des produits illicites:** Cela consiste à signer des accords binationaux qui augmentent le potentiel d'interdiction et de saisie des substances illicites dans les zones d'exclusion.
- **Mécanisme de coordination entre les gouvernements** pour réduire les cultures en zone frontalière (Coordination entre chancelleries).
- **Renforcer l'interdiction:** Cela consiste à augmenter les capacités techniques et humaines pour réaliser des actions d'interdiction sur les axes frontaliers, visant à augmenter l'efficacité et l'effectivité des saisies de substances psychoactives et de facteurs de production.

Objectif stratégique 2. Réduire les vulnérabilités territoriales

- **Programmes de développement alternatif et de développement territorial:** Application de programmes de substitution des cultures illicites dans les zones de production, accompagnée d'investissements dans les services publics pour améliorer les conditions de vie.

Promouvoir la participation du secteur privé national et international et des entités qui encouragent la commercialisation des produits alternatifs, comme par exemple Procolombia, à travers l'initiative Marque Pays, afin que les interventions soient durables. On encourageant la création d'une marque et ou d'un sceau distinctif pour identifier les produits en provenance de zones faisant l'objet de transformation, en tant que mécanisme pour stimuler et créer une valeur qui encourage l'acquisition de ce type de produit au niveau national et international.



Zones frontalières

- **Renforcement des relations et des actions conjointes avec les pays voisins dans le domaine du contrôle des facteurs de production et des produits illicites:** Cela consiste à signer des accords binationaux qui augmentent le potentiel d'interdiction et de saisie des substances illicites dans les zones d'exclusion.
- **Mécanisme de coordination entre les gouvernements** pour réduire les cultures en zone frontalière (Coordination entre chancelleries).
- **Renforcer l'interdiction:** Cela consiste à augmenter les capacités techniques et humaines pour réaliser des actions d'interdiction sur les axes frontaliers, visant à augmenter l'efficacité et l'effectivité des saisies de substances psychoactives et de facteurs de production.

Objectif stratégique 2. Réduire les vulnérabilités territoriales

- **Programmes de développement alternatif et de développement territorial:** Application de programmes de substitution des cultures illicites dans les zones de production, accompagnée d'investissements dans les services publics pour améliorer les conditions de vie.

Promouvoir la participation du secteur privé national et international et des entités qui encouragent la commercialisation des produits alternatifs, comme par exemple Procolombia, à travers l'initiative Marque Pays, afin que les interventions soient durables. On encourageant la création d'une marque et ou d'un sceau distinctif pour identifier les produits en provenance de zones faisant l'objet de transformation, en tant que mécanisme pour stimuler et créer une valeur qui encourage l'acquisition de ce type de produit au niveau national et international.



De même, la mise en place de programmes de familles de garde-forestiers dans les zones de priorité environnementale, dans lesquelles l'unité spatiale la plus petite sera le village, en tant que subdivision du territoire municipal. On envisage d'incorporer de nouvelles possibilités de développement alternatif comme le tourisme environnemental.

- **Renforcer la justice:** Cela consiste à renforcer la justice ordinaire y compris le Parquet et les entités du Système d'administration de la justice au niveau municipal et régional de manière, à augmenter l'efficacité et l'effectivité de la judiciarisation des agents du trafic de drogue et des réseaux de délinquance qui opèrent sur le territoire. Cela implique le renforcement de la justice spécialisée par la réallocation de bureaux, la création de nouveaux bureaux judiciaires et la spécialisation de fonctionnaires judiciaires dans des affaires de trafic de drogue, de crime organisé, de blanchiment d'argent et de dépossession du droit de propriété. Elle contient en outre des mécanismes de traitement pénal différencié pour les petits cultivateurs de cultures illicites qui décident de s'associer au PNIS.
- **Titrisation foncière:** L'accès à la terre et son acquisition est un facteur très important pour comprendre les dynamiques des cultures illicites, aussi bien comme facteurs de cause de la présence des cultures illicites que pour constituer en une composante qui peut favoriser le processus de substitution des cultures. De sorte que l'on a besoin d'un soutien technique et financier pour régler la propriété rurale dans des zones qui présentent des faiblesses de titrisation, et pour que cela soit judiciairement possible. Renforcer le programme « **Formaliser pour Substituer** » pour matérialiser les droits de propriété de la terre comme un encouragement à ne pas cultiver de coca.
- **Améliorer et étendre le réseau routier et l'infrastructure pour stimuler la compétitivité agricole.** Cela consiste à améliorer et à élargir le réseau routier dans des zones de très faible connectivité pour accroître des opportunités sociales et économiques de la population et pour augmenter les possibilités de donner une réponse opportune aux menaces de la sécurité par la présence de la force publique.



- **Programmes visant à stimuler la production et la commercialisation agricole:** Ils consistent à mettre en place des programmes élaborés par le ministère et les entités responsables visant à adapter des circuits économiques fonctionnels aux conditions biophysiques et d'infrastructures des zones productrices, en y incorporant des alliances stratégiques avec des acteurs du marché pour réduire la vulnérabilité économique de la production agricole traditionnelle.
- **Renforcer la stratégie pour la mise en œuvre d'activités de développement économique, environnemental et productif dans des zones rurales affectées et prioritaires par le gouvernement national (PEDET)** dans le but d'organiser des activités de développement productif et de générer des revenus aux familles et aux organisations, en profitant des potentialités endogènes des territoires et en créant des conditions favorables à l'insertion dans des marchés fonctionnels, en reconnaissant l'hétérogénéité environnementale, professionnelle, productive et multifonctionnelle des territoires, et dans ce sens, les initiatives et les projets à mettre en œuvre pourront être la production primaire, la transformation, la reconversion et la commercialisation agricole ou des services.
- **Augmenter les investissements dans des programmes sociaux:** Cela consiste à établir des avantages dans l'investissement social avec la participation des ressources de l'État applicables aux communes dans lesquelles on constatera des résultats positifs face à l'augmentation de l'efficacité des investissements, la réduction de la corruption ou la réduction des zones de production illicite par le biais de processus de concertation entre le gouvernement local et des communautés.
- **Renforcer la sécurité et la cohabitation entre citoyens:** Cela consiste à mettre en œuvre des programmes et des projets visant à combattre et à réduire la criminalité dans les zones de production illicite avec la participation de la force publique, et à créer des alliances stratégiques avec les communautés en vue d'améliorer la sécurité des citoyens et la culture de la légalité.



- **Renforcer la transparence et la responsabilité:** Cela consiste à renforcer les capacités techniques des unités responsables de la transparence et de la responsabilité au niveau départemental et municipal, avec un accompagnement et une supervision au niveau national.
- **Élargir les capacités du bureau du procureur régional et de la Cour des Comptes:** Il faudra augmenter la capacité des entités de contrôle, en tant qu'élément central de la lutte contre la corruption et le détournement des ressources publiques, tout en cherchant à augmenter l'efficacité de la gestion publique.
- **Renforcer le pouvoir des gouvernements locaux:** Cela consiste à soutenir et à conseiller techniquement les différentes instances des gouvernements municipaux de manière à augmenter l'efficacité et l'effectivité des actions publiques. Cela pourra inclure la mise en œuvre et l'élargissement de programmes spécifiques réalisés par des entités nationales décentralisées.
- **Soutenir la récupération de la gouvernance locale:** Cela consiste à réaliser des actions parrainées par les gouvernements national et départemental qui auront pour objectif de rétablir les conditions de gouvernance du territoire à l'échelle municipale, en particulier dans les communes dans lesquelles il y a eu une présence soutenue des acteurs armés illégaux et des réseaux de trafic de drogue. Ces actions concernent le contrôle de la criminalité organisée, la récupération des possibilités de déplacement des fonctionnaires sur le territoire et le renforcement des mécanismes de contrôle pour garantir l'exécution adéquate des ressources dans les zones rurales des communes.
- Définir un programme fonctionnel d'accès aux marchés et de réduction de la volatilité des prix de la production licite.



Objectif stratégique 3. Réduire la production de drogue en contrôlant les produits chimiques et les infrastructures de production

- **Promouvoir les lignes directrices et régulatrices qui renforcent l'intervention concertée et focalisée.** Pour renforcer l'intervention concertée et focalisée sur les objectifs de grande valeur, depuis le domaine normatif et réglementaire, on a défini les actions stratégiques suivantes:
 - Développer des normes qui permettent d'associer les compétences et l'opérabilité des entités chargées d'exercer le contrôle administratif et opérationnel avec les autorités douanières, de transport et d'exploitation des ressources naturelles; établir des sanctions administratives applicables en cas d'infraction aux obligations des personnes chargées du contrôle et qui permettent de renvoyer à d'autres dispositions réglementaires la définition de:
 - Les listes des produits chimiques soumis au contrôle conformément aux preuves techniques et scientifiques et aux besoins de contrôle.
 - Focalisation des actions conformément aux produits chimiques essentiels et aux territoires qui représentent le plus grand potentiel de production illicite de drogues.
 - Porte d'entrée des produits chimiques sur le territoire national afin de contrôler leur importation.
 - Mécanismes d'accès à l'information à partir de tous les domaines de contrôle.
 - Autres variables et autres paramètres spécifiques de contrôle recommandés par le Comité technique de contrôle et de fiscalisation des produits chimiques et des stupéfiants.
 - Définition pour la gestion et la mise à disposition finale des produits chimiques saisis.



- **Affecter les centres de production, de trafic de drogue et de produits chimiques**
 - a. Contrôler le commerce international des produits chimiques en renforçant la pré-notification et en mettant en place un système international d'alertes précoces qui permette d'exercer un contrôle effectif sur ce type de produits et d'affecter la production de stupéfiants. Générer des espaces de coresponsabilité au niveau international.
 - b. Réaliser des actions intégrales contre les structures de production et sur les points de sortie.
 - c. Contrôler de manière concertée les routes et les infrastructures de production.
 - d. Contrôler par voie terrestre le trafic de stupéfiants sur des Centres d'interdiction priorités (FIA).
 - e. Stimuler devant le Conseil national de la police judiciaire l'adoption de technologies d'identification de terrain telles que des preuves préliminaires pour des processus de judiciarisation en matière de produits chimiques et de facteurs de production chimiques.
 - f. Mettre en place des contrôles stricts pour l'exploitation de mines de pyrolusite qui empêchent l'utilisation de ce minéral pour produire clandestinement du permanganate de potassium.
 - g. Actualiser la méthodologie d'assignation de bons¹⁰ d'essence et autres combustibles conformément aux besoins légitimes et à la requête illicite pour la production de drogues. Renforcer le Système d'information des combustibles liquides géré par le ministère des mines et de l'énergie.
- **Renforcer les actions de fiscalisation, d'interdiction, de renseignements et d'investigation.**

Le principal défi des actions de fiscalisation, d'interdiction, de renseignements et d'investigation qui renforceront le domaine de la judiciarisation consiste à identifier les différents acteurs concernés dans le détournement, la contrebande ou la production clandestine de produits qui permettent de désarticuler les réseaux illégaux et leur judiciarisation postérieure effective.

¹⁰ De la compétence du secteur des mines et de l'énergie.



Pour cela, il faudra élaborer des stratégies de suivi, de contrôle et de croisement d'information provenant des différentes sources du secteur public responsables du contrôle de tous ces domaines et des sources du secteur privé, des méthodologies d'analyse systématiques et régulières, des systèmes informatiques robustes, de l'adoption de technologies d'inspection sur le terrain et de la disponibilité suffisante des équipes de travail préparées et spécialisées dans la gestion normative et technique des produits chimiques. Pour atteindre cet objectif, on propose de:

- a. Centrer les efforts opérationnels et de renseignements sur le contrôle et la fiscalisation des produits chimiques essentiels¹¹ et des territoires les plus affectés par les cultures illicites.
- b. Mettre en place le Système de surveillance intégrale des produits chimiques contrôlés à partir de l'information du Système d'information pour le contrôle des substances et des produits chimiques (SICOQ), associé aux systèmes d'information du contrôle administratif, opérationnel, du contrôle douanier et tarifaire, du commerce extérieur et des autres systèmes d'information du secteur privé.
- c. Durcir l'applicabilité et l'interopérabilité du Système d'information pour le contrôle des produits chimiques – SICOQ) afin d'articuler les informations nécessaires pour lever un profilage complet des mouvements des produits chimiques.
- d. Mettre en place le plan méthodologique pour le renforcement de la connaissance technique, administrative, juridique et opérationnelle liée aux produits chimiques et aux facteurs de production chimique contrôlés, dirigé aux autorités responsables du contrôle sur le territoire national (voir police nationale, DIAN, FGN, entre autres) et au secteur privé.
- e. Former des équipes de travail conjoint spécialisées pour analyser de manière systématique, durable et permanente l'information en matière de produits chimiques et de facteurs de production chimique, et pour élaborer des rapports de dynamiques d'usage licite et illicite qui renforce les processus d'investigation.

¹¹ Acide chlorhydrique, acide sulfurique, permanganate de potassium et anhydride acétique.



- f. Garantir le déploiement du personnel opérationnel pour la surveillance, l'inspection et l'interdiction permanentes sur l'ensemble du territoire national, en particulier sur les points stratégiques d'entrée et de sortie des facteurs de production chimique, sur les routes et dans les zones frontalières.
 - g. Stimuler l'application de la technologie d'identification dans le domaine des produits chimiques sur des points stratégiques du trafic des produits chimiques et des drogues.
 - h. Développer une stratégie de coopération volontaire avec le secteur privé et les autorités régionales pour échanger des informations sur les activités inusuelles et suspectes dans la gestion des produits chimiques contrôlés.
 - i. Stimuler le développement de la stratégie des opérations conjointes sur le territoire, avec la participation active des différentes autorités responsables du contrôle des produits chimiques.
 - j. Élaborer le plan intégral de disposition finale des substances chimiques saisies.
 - k. Établir des espaces destinés à entreposer correctement les produits chimiques saisis, en application des standards de biosécurité établis.
- **Renforcer le contrôle des opérations extérieures de commerce extérieur des produits chimiques et des facteurs de production chimique.** Empêcher le détournement de produits chimiques contrôlés du fait de la contrebande technique, ouverte et transfrontalière, en faisant appel à la stratégie de concertation interinstitutionnelle par l'échange d'informations sur les envois de facteurs de production contrôlés qui permette de réaliser des opérations de vérification documentaire d'inspection de fret, sur la base de systèmes de profilage de risque de classification tarifaire spécifique. Dans ce contexte, on définira des actions suivantes:
 - a. Établir un mécanisme spécifique d'échange d'informations avec les autorités compétentes en matière de commerce extérieur, sur les notifications préalables à l'exportation rapportées dans le système Pen Online de la Direction internationale de fiscalisation des



stupéfiants, pour réaliser les activités de suivi de fret, les opérations d'inspection et de vérification du processus de nationalisation.

- b. Demander la modification des tarifs douaniers en Colombie conformément au décret 3303 du 25 septembre 2006 et les critères adoptés par le Comité des affaires douanières, tarifaires et de commerce extérieur, afin d'assigner des sous-postes tarifaires spécifiques à chacun produit chimique soumis au contrôle par le Conseil national des stupéfiants.
 - c. Définir un système de profilage de risque pour contrôler le commerce extérieur des substances et des produits chimiques dans le cadre de variables établies, dans lequel participent toutes les institutions étatiques responsables en établissant un paramètre de sélectivité à 100 % en matière d'inspection.
 - d. Exercer des mécanismes de compétences pour inspecter les facteurs de production chimique contrôlés d'importation en zone douanière primaire.
- **Améliorer les capacités d'obtention de preuves et de gestion de l'information pour la prise de décisions, le suivi et l'évaluation des stratégies de contrôle des produits et des facteurs de production chimiques.** Répondre de manière opportune, effective et efficace aux défis et aux challenges qu'impliquent le contrôle et la fiscalisation des produits chimiques, conformément aux textes en vigueur et aux besoins prioritaires en termes d'impact sur la réduction de l'offre des drogues, par la création de connaissance qui permette d'actualiser les dynamiques associées à la gestion licite et illicite des produits chimiques et des facteurs de production chimiques, identifier les routes et les nœuds de trafic, contrôler chimiquement les produits chimiques essentiels, substitués et de coupe.

En outre, il faut définir en priorité les indicateurs d'impact, de résultat et d'efficacité qui complètent les chiffres des saisies et reflètent les actions de toutes les institutions responsables du contrôle, de la fiscalisation, de l'interdiction et de la judiciarisation, en utilisant les méthodologies correspondantes de collecte, de rapport et de standardisation de l'information.



Afin d'améliorer l'obtention de preuves et la gestion de l'information, on a défini ce qui suit:

- a. Stimuler le développement permanent des études et des investigations interinstitutionnelles qui alimentent la ligne de base technique et scientifique en matière de contrôle et de fiscalisation des produits chimiques et des stupéfiants.
- b. Définir un système d'indicateurs d'impact qui soulignent la gestion de tout le corps de contrôle et de fiscalisation des produits chimiques et des facteurs de production chimiques contrôlés.
- c. Élaborer des protocoles standardisés de collecte, de rapport et de consolidation des chiffres des saisies, des investigations et des judiciarisation, conformément aux besoins d'information, d'évaluation et de suivi.
- d. Renforcer le Comité technique de contrôle et de fiscalisation des produits chimiques et des stupéfiants en tant qu'espace d'échange d'informations, de débat, d'évaluation et de suivi des actions en matière de produits chimiques.

Objectif stratégique 4. Réduire la disponibilité des drogues de synthèse et des NSP

Face à ce que l'on considérait comme une menace, l'entrée et le positionnement des drogues de synthèse et des drogues émergentes est aujourd'hui une réalité que l'État doit assumer à travers le renforcement des capacités institutionnelles de détection et de réaction qui permettent de contrôler leur entrée sur le territoire national par le biais des importations et le risque potentiel de production et de stopper le trafic interne et externe. Pour atteindre cet objectif, il est proposé ce qui suit:

- a. Stimuler l'actualisation et la réforme normative en matière de drogues synthétiques et des nouvelles substances psychoactives.



- b. Renforcer le réseau institutionnel pour aborder la problématique des drogues de synthèse, des drogues émergentes et des nouvelles substances psychoactives – NSP quant à l'identification médico-légale et les processus de judiciarisation.
- c. Renforcer le Système des alertes précoces au niveau national et international afin d'obtenir des informations rapides et détaillées qui permettent de rechercher et de judiciariser les réseaux criminels se consacrant au commerce de ce type de substances.
- d. Définir des outils techniques et normatifs qui permettent de réaliser les opérations de la composante judiciaire.
- e. Renforcer les capacités institutionnelles des autorités administratives, opérationnelles, médico-légales et judiciaires.
- f. Réaliser le contrôle et la caractérisation chimique du marché illicite des drogues de synthèse à travers la coordination permanente et le travail interne institutionnel et l'accès aux bases de données internationales.
- g. Développer des campagnes éducatives et d'information pour développer la compréhension des jeunes face aux graves dommages que provoque la consommation des drogues.
- h. Promouvoir la création de preuves qui viennent soutenir les lignes directrices de politique.



PILIER 3. DÉSORGANISER ET FRAPPER LES STRUCTURES CRIMINELLES

Présentation du problème

Le marché local des drogues est un commerce hautement rentable qui sème la violence et produit la marginalisation au sein de la société. Il fournit d'énormes ressources économiques aux organisations criminelles qui provoquent des effets négatifs sur la santé publique, sur la sécurité, sur l'économie et sur le développement du pays; cette industrie compte sur la participation de divers facteurs qui opèrent dans différentes zones du territoire national.

L'État colombien réalise de grands efforts pour mettre en œuvre des stratégies qui permettent de contrecarrer les effets que produit le problème mondial des drogues illicites. Nonobstant, selon des informations de la force publique, les organisations criminelles s'adaptent et transforment rapidement leur *modus operandi* et profitent des progrès technologiques pour utiliser des semi-submersibles, des aéronefs non pilotés et des équipements modernes de télécommunications pour réaliser des opérations associées au trafic de drogues.

Toutes ces dynamiques sont de plus en plus difficiles à contrecarrer. En conséquence, il faut élaborer des stratégies au niveau régional et mondial qui permettent d'attaquer davantage les structures et l'efficacité des actions, en cherchant à accroître la valeur de la drogue, depuis ses origines jusqu'à sa destination finale, en déployant des efforts de coopération avec d'autres juridictions.

Les organisations criminelles opèrent à travers: i) l'usage de voies secondaires vers des points d'embarquement et les frontières (des tranchées et des passages informels aux frontières), ii) l'utilisation de bouées – des stations clandestines de ravitaillement; iii) la nouvelle stimulation du trafic en semi-submersibles dans le l'Océan Pacifique; iv) le trafic terrestre en Amérique du Sud; iv) consolidation de plateformes de trafic dans la région amazonienne.



Tout particulièrement, le milieu maritime par lequel la grande majorité des drogues illicites est transportée dans le monde a été un facteur de succès pour les organisations se consacrant au trafic de drogues. Selon la quantité d'opérations réalisées et la quantité de fret saisi, le trafic de drogues par voie maritime est une modalité largement utilisée par la délinquance organisée transnationale pour transporter de grands chargements de drogue¹².

Par ailleurs, la Colombie est un pays qui possède un vaste réseau fluvial qui relie entre elles les régions et les communes pour le transport de personnes et de marchandises. Ces voies fluviales constituent les artères de l'économie licite et illicite des régions éloignées du territoire national. Elles sont utilisées par les organisations criminelles comme des moyens de transit pour recevoir les facteurs de production dans les centres où sont extraites et raffinées les drogues. Puis, une fois que celles-ci ont subi leur processus de transformation elles sont acheminées vers les points de commercialisation.

Les structures criminelles varient leurs modalités d'opérer et alternent les routes aériennes, fluviales et terrestres pour garantir le succès de la livraison finale de la drogue. À titre d'exemple, ces organisations utilisent des embarcations artisanales comme des bateaux, des canoës, des « metreras », des bongos et des dragues, qui deviennent des moyens de transport importants pour le trafic étant donné qu'elles peuvent naviguer dans des eaux peu profondes et qu'elles attirent assez peu l'attention des autorités puisque normalement elles transportent des passagers et des vivres.

Les fleuves Magdalena, Cauca et Sinú sont les routes fluviales les plus utilisées par les trafiquants de drogues en Colombie, alors que dans le Pacifique, l'activité illégale de production, le trafic d'alcaloïdes et la construction d'appareils semi-submersibles se développent, en particulier sur les rivières Mira et Mataje. Les principales artères fluviales de la région qui sont affectées sont les rivières Baudó, San Juan, Timbiquí, Mira et Patía. Dans le sud du pays, ce sont les rivières Putumayo et Caquetá et à l'Est-ce sont les rivières Meta, Guaviare, Vichada et Arauca qui sont les plus utilisées comme routes fluviales du trafic de drogue.

¹² Informations fournies par la Marine nationale-CIMCON



En outre, les réseaux criminels utilisent des voies terrestres pour transporter les drogues illicites selon les modalités suivantes: i) des chargements contaminés de produits agricoles qui partent de la région; ii) de la drogue est cachée dans des compartiments occultes des véhicules; iii) des colis envoyés depuis les villages vers les villes; et, iv) des personnes qui portent dans leurs bagages de petites quantités de drogue ou qui le font adhérer au corps.

Au-delà des membres individuels des organisations criminelles, il faut concentrer nos efforts sur les marchés illicites car les bénéfices engendrés par ces activités font que le commerce persiste alors que les individus sont facilement remplaçables.

Par ailleurs, la mondialisation a permis de créer des canaux d'interaction entre ces groupes illégaux, ce qui représente un défi pour les différents États du fait qu'il est nécessaire de créer des mécanismes transnationaux effectifs pour prévenir et combattre leurs activités illicites, ainsi que limiter l'opération des structures.

Dans ce contexte, il faut adopter une approche multidimensionnelle qui substitue l'aspect strictement opérationnel, en complétant ces efforts par la priorisation des activités d'interdiction et d'investigation, en orientant les actions vers les maillons intermédiaires et supérieurs du système criminel associé aux drogues.

Ce pilier cherche à obtenir des preuves techniques et à renforcer les actions d'investigation et de judiciarisation effective des acteurs criminels qui dynamisent la production, le trafic, la commercialisation des drogues et les délits connexes.

Pour cela, il faudra promouvoir la création de groupes spéciaux qui devront effectuer des contrôles afin de renforcer la capacité d'investigation et de renseignements pour réagir efficacement et orienter les interdictions fluviales, terrestres, maritimes et aériennes stratégiques par des instruments légaux adéquats, le renforcement de la connaissance, parmi d'autres facteurs importants pour faire face à cette problématique.



De même, il faut renforcer les alliances stratégiques avec les pays frontaliers et de la région, comme partie des activités orientées vers une coopération bilatérale et multilatérale qui permette d'échanger des informations sur des aspects de renseignements, de trafic illicite de drogues, de contrôle des facteurs de production chimiques, du contrôle de la contrebande et du transport transfrontalier.

Dans ce contexte, on peut définir le phénomène criminel comme un système opère de manière dynamique et qui requiert des actions prioritaires et coordonnées de la part des autorités pour définir des mécanismes rapides permettant de rejeter la reproduction et la durabilité des organisations criminelles.

Résultats attendus

- Lutter efficacement contre les organisations criminelles locales et leurs alliés internationaux.
- Concerner les efforts, promouvoir le renforcement des capacités opérationnelles et analyser les informations pour identifier et judiciaireiser efficacement les membres des organisations associées aux activités du trafic de drogue.
- Promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles dans la chaîne d'investigation, de judiciarisation et de sanction.
- Avoir comme priorité le démantèlement des organisations criminelles et des principaux acteurs dans le processus de production des drogues.

Objectif stratégique 1. Renforcer les investigations, judiciaireiser les auteurs criminels clé et leur appliquer des sanctions efficaces et frapper des structures par des interdictions

- a) Renforcer les mécanismes de renseignements financiers qui permettent d'identifier les flux financiers des organisations criminelles et les stratégies qu'ils utilisent pour réaliser des mouvements financiers.



- b) Centrer les opérations d'interposition pour optimiser les ressources et obtenir de meilleurs résultats.
- c) Promouvoir le renforcement du travail de suivi, de démantèlement et de judiciarisation des organisations se consacrant au Trafic international de drogues (TID), en utilisant des procédures spéciales d'investigation.
- d) Renforcer la lutte contre le crime organisé en créant des groupes spéciaux chargés du démantèlement des organisations et de leurs réseaux de soutien.
- e) Concerter les efforts des institutions publiques compétentes, sous une approche de risques dans la lutte contre le crime organisé.
- f) Promouvoir l'actualisation de la connaissance des ressources humaines impliquées dans les activités d'investigation et de judiciarisation des objectifs de grande valeur et compris les services de renseignements afin d'élargir les capacités des processus.
- g) Identifier les objectifs stratégiques communs parmi les autorités chargées des processus opérationnels et d'investigation pour collecter et analyser les informations visant à démembrer les organisations criminelles se consacrant trafic de drogue. Les objectifs mentionnés sont déterminés à partir d'un « processus de caractérisation et d'analyse croisée de variables telles que la zone d'ingérence territoriale, sa structure, les délits ou les phénomènes associés, la capacité de générer de la violence, entre autres ».¹³
- h) Tenir compte de « l'intervention pénale basée sur l'analyse criminelle, l'association de cas et la construction de contextes dans le but d'affronter les phénomènes criminels qui causent le plus gros impact sur la société et combattre les différentes structures criminelles qui provoquent, par leurs actions, l'angoisse et la crainte au sein de la communauté ».¹⁴

¹³ Parquet général de la république, arrêté No. 0210 du 22 mai 2017.

¹⁴ Parquet général de la république, arrêté No. 0210 du 22 mai 2017.



- i) Actualiser régulièrement les objectifs stratégiques et « créer des directrices et des directives techniques en vue de la judiciarisation effective et intégrale de la criminalité organisée et des phénomènes connexes ». ¹⁵
- j) Poursuivre et judiciariser les objectifs de grande valeur des organisations criminelles impliquées dans la production rurale et urbaine de drogues.
- k) Promouvoir des outils pour que les autorités intéressées puissent accéder à l'information des investigations et, y compris tenir un registre unique des organisations criminelles dénommées Type A et B ou les structures liées au trafic de drogue ¹⁶.
- l) Promouvoir le renforcement des capacités de surveillance, de détection, de suivi, d'identification et d'interdiction des unités navales en complétant la capacité d'exploration aéronavale.
- m) Réunir des efforts de la force publique et des autorités du secteur des transports pour identifier les entreprises qui utilisent les réseaux fluviaux et maritimes (embarcadères) d'interconnexion régionale et municipale pour le transport illicite des facteurs de production et des drogues, et générer également des mécanismes d'identification et de géo-référencement.
- n) Avancer dans le processus de formalisation de l'activité du transport fluvial.
- o) Incorporer l'information des registres migratoires et d'identité dans les investigations et dans les travaux des services de renseignements pour surveiller les risques de pénétration des organisations transnationales dans la criminalité locale.
- p) Mettre en marche un plan de prévention migratoire pour réduire les risques d'infiltration des organisations transnationales sur le territoire.

¹⁵ Parquet général de la république, arrêté No. 0210 du 22 mai 2017.

¹⁶ Parquet général de la république, arrêté No. 0210 du 22 mai 2017.



Objectif stratégique 2. Optimiser les ressources des autorités en utilisant des mécanismes de coordination interinstitutionnelle

- a) Mettre en place des équipes interinstitutionnelles d'analyse qui aident à collecter des informations techniques puis à les analyser; renforcer la capacité installée à l'intérieur des institutions pour développer des travaux d'investigation judiciaire en vue d'exécuter plus tard de manière effective des opérations.
- b) Optimiser les mécanismes de planification et de contrôle opérationnel au niveau terrestre, fluviale, maritime et aérien, en donnant la priorité aux territoires qui représentent des points stratégiques pour le trafic de drogue, sur la base des analyses de criminalité organisée, qui permettront d'identifier les dynamiques délictuelles les plus importantes et qui ont le plus gros impact.
- c) Créer des groupes spécialisés binationaux et/ou multilatéraux pour échanger des informations opérationnelles et de renseignements (tactique, policier et militaire), de manière à pouvoir élaborer des stratégies conjointes combattre le trafic de drogue et les autres délits associés dans les zones frontalières et/ou avec des pays affectés, qui se matérialiseront par des opérations permettant de localiser et de judiciaireiser des objectifs de grande valeur.
- d) Promouvoir des mécanismes de coopération régionale et internationale pour mener des investigations et des opérations conjointes qui permettent d'identifier des réseaux criminels et des routes de sortie des stupéfiants, en échangeant des informations opérationnelles et en partageant des renseignements.
- e) Créer une stratégie de couverture intégrale et coordonnée des points d'entrée et de sortie des produits chimiques et des stupéfiants (frontières, ports, passages, aéroports, mer territoriale, zone contiguë zone économique exclusive), ainsi que pour renforcer le contrôle sur les mers des itinéraires utilisés par les trafiquants de drogue.



- f) Limiter la capacité d'utilisation des moyens maritimes et fluviaux pour transporter les substances illicites en optimisant les moyens des autorités maritimes et fluviales grâce à l'intensification des contrôles et des sanctions administratives.

Objectif stratégique 3. Réduire le marché intérieur des drogues (micro-traffic et commercialisation de drogues)

- a. **Centrer les poursuites pénales sur les organisations criminelles, leurs routes de distribution et les zones de distribution** en mettant en place systématiquement des dispositifs d'identification, en menant des investigations criminalistiques, des poursuites policières, des arrestations et en jugeant les membres des organisations criminelles associées à la distribution et à la commercialisation de substances psychoactives dans les milieux ruraux et urbains. On recherche la judiciarisation effective des leaders et des chefs de bande de haute dangerosité responsables de l'offre de drogues.

- Augmenter les capacités locales de la force publique pour démembrer les organisations criminelles liées à la commercialisation locale de drogues et s'attaquer à leurs flux financiers.
- Renforcer les capacités de détection et de neutralisation des dynamiques de corruption associées au fonctionnement de la commercialisation locale des drogues.
- Réduire la disponibilité des drogues sur le marché en utilisant des stratégies d'interdiction pour désactiver des itinéraires et détruire les lieux de stockage (réserves) et de « rinde » (transformation en vue de la vente) de drogues.

- b. **Contrôler les points d'entrée des drogues dans les villes et conduire des interventions dans les centres de stockage dans les zones urbaines.** Ils devront être développés de manière



concertée et transversale entre la réduction des vulnérabilités sociales et l'affaiblissement du système criminel.

Dans le cadre de cet objectif, on a défini les stratégies suivantes:

- Identifier et caractériser les zones affectées par le micro-traffic et par la vente au détail dans les zones urbaines et rurales, en déterminant leur niveau d'affectation.
- Rendre opérationnelles les unités spéciales anti-narcotiques pour qu'elles puissent effectuer des investigations pénales à l'encontre des structures criminelles se consacrant à la commercialisation de substances psychoactives.
- Renforcer la surveillance dans le cadre de la sécurité des citoyens de manière à exercer et à récupérer le contrôle de l'espace public et des zones de transit et de stockage de drogues, dans l'exercice du contrôle social et avec le soutien des habitants.
- Harmoniser la surveillance publique et l'investigation criminelle pour donner la priorité aux objectifs stratégiques de grande valeur qui permettent de déstructurer les réseaux associés au trafic de drogue.
- Renforcer les capacités techniques d'investigation des agents judiciaires au niveau national.
- Soutenir les actions en utilisant des stratégies transversales d'investigation, d'évaluation, de contrôle et de lutte contre la corruption.
- Élaborer des campagnes publicitaires sur les médias contre le délit d'instrumentalisation des mineurs.



c. **Réduire les impacts que produisent la commercialisation locale des drogues et la criminalité qui y est associée sur la sécurité, la cohabitation et la qualité des territoires**

- Élaborer et mettre en place des projets d'intervention centrés et concertés qui incluent les composantes d'intervention sociale, de sécurité et de cohabitation, de concertation et de gestion de la connaissance.
- Renforcer les capacités relationnelles entre les acteurs des secteurs public, privé et social présents sur le territoire.
- Renforcer les alliances des secteurs public et privé à travers le développement de projets locaux.
- Fournir une assistance aux organisations territoriales pour les aider à élaborer des interventions intégrales sur les territoires affectés par la commercialisation locale de drogues illicites.

d. **Récupérer intégralement les environnements affectés par les marchés urbains de drogues**

- Récupérer les espaces publics, dont certains sont utilisés pour la vente et/ou la consommation de substances psychoactives, par la reconstruction du tissu social et communautaire.
- Accroître les capacités techniques et le pouvoir des organismes territoriaux en élaborant et en mettant en place des politiques de prévention et de prise en charge intégrale de la population à risque et vulnérable (des enfants, les adolescents, les jeunes, les femmes, les sans-abris, entre autres), afin de prévenir et de permettre la réhabilitation et l'inclusion sociale selon le cas.



- Renforcer les institutions éducatives et les convertir en environnements protecteurs pour l'enfance et l'adolescence à partir de la concertation de programmes de prévention basés sur des preuves.
- Offrir aux citoyens des services de justice, de santé, d'éducation et de sécurité, ainsi que des biens et des services pour le progrès économique et le bien-être de la population dans des zones de distribution de drogue. Cette intervention doit être accompagnée d'une alliance entre les secteurs public et privé et d'une coopération internationale.
- Créer des opportunités de formation productive et de travail en tenant compte des besoins particuliers des enfants, des adolescents, des jeunes, des femmes, des minorités ethniques et de la communauté en général.
- Prévenir et protéger intégralement les jeunes, les enfants, les adolescents, y compris ceux qui sont présents dans le système de responsabilité pénale adolescente. À cela, il faudra ajouter des interventions psychosociales et de création de ressources dans le cadre de la légalité qui cherchent à réduire la récurrence du délit de vente de drogues par des délinquants de moindre dangerosité.
- Créer et soutenir des réseaux et des modèles de prise en charge psychosociale communautaire qui agissent comme des alternatives face aux besoins des populations exclues et/ou au bord de l'exclusion et de la stigmatisation sociale des personnes qui utilisent des substances psychoactives dans tous les milieux (scolaire, universitaire, familial et la communauté en général).
- Donner les moyens aux communautés d'élaborer, de mettre en place et d'évaluer des interventions sociales qui encouragent la capacité organisationnelle des communautés et qui répondent aux besoins des groupes de populations vivant



dans ces zones; renforcer les réseaux de participation civique en tant que mécanismes de communication entre la communauté et les autorités.

Objectif stratégique 4. Contrôler stratégiquement les territoires frontaliers

- a) Renforcer les mécanismes de contrôle terrestre, fluvial, maritime et aérien des zones frontalières.
- b) Renforcer les mécanismes de coopération régionale et internationale en menant des investigations conjointes qui permettent d'identifier les réseaux criminels et les itinéraires du trafic de drogue.
- c) Contrôler efficacement les points d'entrée et de sortie des drogues, des produits et des facteurs de production chimiques dans les zones frontalières.
- d) Établir des points d'intervention prioritaires en raison de leur utilisation pour le trafic de drogues.

PILIER 4.

FRAPPER LES ÉCONOMIES ET LES REVENUS ISSUS DU CRIME ORGANISÉ

Introduction

Depuis les années 80, le trafic de drogue est devenu une affaire rentable pour les organisations criminelles du fait qu'elles ont pu disposer d'un flux de capital constant, développer leurs opérations et accumuler des richesses. En général, la canalisation de ces ressources illicites à travers l'économie légale peut avoir des effets négatifs principalement dans trois secteurs d'activité¹⁷ :

¹⁷ Banque Mondiale, *Illicit Activity and Money Laundering from an Economic Growth Perspective*, P. 50 P. 4



- **Le secteur financier** peut devenir vulnérable lorsqu'il héberge des fonds illicites, ce qui peut par voie de conséquence éroder la réputation du système bancaire.¹⁸
- **Le secteur réel** peut recevoir des impacts négatifs au fur et à mesure que les fonds illicites sont canalisés vers des secteurs moins efficaces, ce qui entraîne une distorsion des taux de change, une inflation, une influence sur l'offre d'argent et la réduction possible du taux de croissance économique d'un pays.¹⁹
- **Le commerce extérieur et le marché des capitaux** peuvent être affectés dans la mesure où les fonds illicites faussent les importations et les exportations d'un pays, ainsi que les capitaux à l'intérieur et en dehors du territoire.²⁰

Dans ce contexte, il faut concentrer les efforts pour pouvoir s'attaquer aux flux financiers au service du trafic de drogue ainsi qu'au patrimoine des structures criminelles (résultat des bénéfices obtenus par le trafic de drogue et par les autres délits associés tels que l'extorsion, l'exploitation illicite de minerais et la contrebande), et en outre mettre en place des stratégies pour empêcher la propagation de ce phénomène.

Présentation du problème

Le trafic de drogue est un phénomène transnational qui produit des effets négatifs sur l'économie et sur la société. Il est donc nécessaire d'adopter des stratégies qui donnent la priorité aux actions et aux territoires ayant comme principal objectif la perturbation financière²¹ des organisations criminelles ainsi que leurs réseaux afin de limiter le développement de leurs opérations et de leurs affaires et d'affecter leurs bénéfices et de décourager les investissements de capital.

Dans ce contexte, il est important d'identifier les principales sources de revenus des organisations criminelles et pour cela, la Colombie a développé des évaluations nationales et régionales de risque

¹⁸ Ibid. Banque Mondiale P.5

¹⁹ Ibid. Banque Mondiale P.5

²⁰ Ibid. Banque Mondiale P.5

²¹ Interruption des flux financiers associés au commerce et requis pour leur continuité.



pour évaluer les principales menaces et vulnérabilités du système de blanchiment d'argent et pour lutter contre le financement du terrorisme (ALA/CFT). Ces exercices ont ainsi permis constater que le trafic de drogue est l'un des phénomènes les plus représentatifs, avec la contrebande et la corruption puisque tout part d'un ensemble illicite qui permet de réaliser des opérations des structures.

En outre, le document "Illicit Activity and Money Laundering from a Economic Growth Perspective" élaboré par la Banque Mondiale avec le soutien de l'Unité d'information et d'analyse financière - UIAF, signale que les estimations des revenus du trafic de drogue coïncident avec le rôle dominateur de ce phénomène tout au long de l'histoire colombienne, atteignant un point culminant équivalent à 12 % du PIB en 2003 et une valeur de 2 % en 2013.²²

Ceci permet d'en conclure que durant les dernières décennies les organisations criminelles ont disposé de ressources susceptibles d'être canalisées dans l'économie légale à travers la consommation de biens illicites ou l'investissement dans ce type de biens.

Dans ce sens, et en complément à l'étude de la Banque Mondiale, l'UIAF a réalisé une analyse de ce cas qui prend en compte différentes étapes de la chaîne du trafic de drogue telles que la production de drogues illicites, les flux de capital et l'accumulation de richesses, et qui inclut des mesures permettant de calculer un pourcentage approximatif de l'impact des interventions de l'État face au blanchiment d'argent.

Les résultats permettent d'identifier que les actions de l'État sont cruciales pour désorganiser financièrement les organisations criminelles dans la mesure où les saisies de drogue et les actions de confiscation des biens mal acquis ont un effet positif sur la désorganisation des flux de capital et sur l'affectation du patrimoine.

Les résultats de cette analyse montrent qu'en 2016 on estime que le blanchiment d'argent équivalait à 2 % du PIB grâce aux interventions de l'État, alors que sans ces actions, le pourcentage s'élève à 3,4 %, reflétant une différence de 1,4 %. Par ailleurs, face à l'accumulation des richesses, il s'avère qu'en

²² Ibid. Banque Mondiale P.49-50



2017, suite aux actions de l'État, la valeur correspond à environ 5 % du PIB, alors que sans les saisies et sans les actions de confiscation des biens mal acquis, cette valeur s'élève à 9,1 %, indiquant une variation de 4,1 %.

Dans ce sens, il est crucial que les actions exécutées par l'État cherchent à briser l'industrie criminelle afin d'affecter le patrimoine et la liquidité des structures d'une manière plus efficace et plus concertée pour avoir un impact financier sur les structures, dans le but de prévenir, de détecter et de confisquer les ressources qui peuvent être utilisées pour la consommation de biens et de services ou investies dans des actifs²³.

On pourra y parvenir grâce à des efforts interinstitutionnels qui affectent l'économie et les revenus d'origine criminelle par le renforcement des capacités de prévention, de détection et de judiciarisation des objectifs de grande valeur pour les structures criminelles afin d'augmenter l'efficacité et l'effectivité de l'État.

Ces mesures envisagent une optimisation institutionnelle et technologique, l'obtention de meilleurs résultats grâce à la confiscation des biens mal acquis, la saisie et la récupération des actifs à l'étranger, ainsi que l'usage stratégique de l'information des services de renseignements avec le soutien de la coopération internationale du secteur privé.

Bien que le secteur privé ait été un acteur fondamental dans la prévention et l'affectation des organisations criminelles, il faut y inclure de nouveaux secteurs obligés et importants²⁴, de manière à générer plus d'informations financières utiles pour détecter les flux et les biens associés au trafic de drogue.

En outre, compte tenu de la nature transnationale du phénomène de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, il faut renforcer les échanges d'informations financières au niveau national

²³ Ibid. Banque Mondiale P.50

²⁴ Les secteurs économiques obligés à mettre en place des normes contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme (ALA/CFT), à signaler les opérations suspectes (ROS) et à fournir régulièrement des informations qui permettent de prévenir et de détecter des opérations liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.



et international en insistant sur les juridictions et les secteurs les plus propices au risque. En outre, il faut créer un leadership au niveau des politiques publiques capable d'intégrer les efforts en matière de blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme à la politique intégrale pour faire face au problème des drogues.

Résultats attendus

- Provoquer une désorganisation financière au sein des organisations criminelles en affectant leurs flux de capital, et en limitant leur capacité opérationnelle et leurs revenus.
- Affecter le patrimoine des organisations criminelles et leurs réseaux.
- Améliorer l'efficacité du système anti blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

Objectif stratégique 1. Interrompre les flux financiers des organisations criminelles et de leurs réseaux

Optimisation institutionnelle

Identifier et évaluer de manière adéquate les risques LA/FT ainsi que les moyens pour les limiter, et mettre en place des mesures pouvant s'adapter aux menaces et aux vulnérabilités (changeantes) qui affectent le Système de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme (ALA/CFT) en tenant compte des particularités territoriales.

En outre, optimiser les instruments juridiques qui encadrent les délits de LA/FT afin de fournir aux organismes du Système ALA/CFT les moyens et les interactions requis pour obtenir des résultats effectifs qui protègent l'économie et la société.

Pour atteindre ces objectifs, on a défini les stratégies suivantes:

- a. Créer des groupes spécialisés binationaux et/ou multilatéraux pour échanger des informations opérationnelles et de services de renseignements (tactiques, financières, policières et militaires) de manière à créer des stratégies conjointes pour combattre le



trafic de drogue et la contrebande dans les zones frontalières qui sont matérialisées par des opérations visant à localiser et à judiciaireiser les objectifs de grande valeur, et à détecter les flux financiers des organisations criminelles.

- b. Mettre en œuvre des plans qui donnent la priorité aux menaces, aux vulnérabilités et aux zones clés dans le pays, sur la base des résultats des évaluations de risque afin de réaliser des stratégies d'intervention et de renforcer les directives de priorisation des investigations, y compris les processus de blanchiment d'argent et la confiscation des biens mal acquis sur le territoire, en coordination avec les organismes d'ordre national.
- c. Optimiser les facultés pour que les organismes d'inspection, de surveillance et de contrôle exercent une supervision plus efficace sur la prévention de LA/FT, en concentrant leurs efforts sur la mise en place d'une méthodologie basée sur les risques, ainsi que la promotion des outils permettant de rendre plus efficace les travaux de bonne diligence et l'identification du bénéficiaire final.
- d. Identifier les nouveaux secteurs qui peuvent être vulnérables s'ils étaient utilisés par les organisations criminelles pour blanchir de l'argent et/ou canaliser des ressources qui seraient destinées au financement du terrorisme et assurer que ces derniers disposent d'un superviseur assigné chargé de réaliser les travaux d'inspection, de surveillance et de contrôle.

Ceci, sans préjudice que, pour des cas spécifiques déterminés par l'État, on pourra promouvoir l'autorégulation et stimuler la création de réseaux interprofessionnels pour favoriser le dialogue public-privé.

- e. Centrer les actions de prévention sur la base des informations disponibles afin d'intensifier le contrôle dans les secteurs de l'économie qui seront les plus vulnérables,



en donnant la priorité aux juridictions et aux niches spécifiques pour rendre plus efficace et plus effectif le travail de supervision.

- f. Renforcer les mécanismes de contrôle des opérations de commerce extérieur en utilisant des stratégies de transparence, d'optimisation technologique et de coopération internationale. De même, renforcer les opérations et les mécanismes légaux pour contrôler opportunément le transport transfrontalier de liquide à travers des points d'entrée du pays.
- g. Surveiller l'effectivité du système ALA/CFT dans le cadre de la Commission de coordination interinstitutionnelle contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (CCICLA), qui est l'instance suprême de coordination et de vérification des comptes des institutions concernant les thèmes liés à LA/FT, émettant en outre à disposition des entités des informations véridiques et opportunes pour la mise à jour des politiques publiques, des stratégies d'intervention et des mécanismes d'action qui permettent d'obtenir des résultats effectifs sur la prévention, l'investigation, la judiciarisation et la sanction du LA/FT.

Les résultats de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme seront tenus annuellement par le Conseil national des stupéfiants.

- h. Rendre publiques les principaux résultats du système ALA/CFT dans le but de communiquer l'effectivité de la lutte du pays contre les phénomènes associés au LA/FT.
- i. Établir des stratégies interinstitutionnelles dans le cadre du Conseil de services de renseignement, à partir de l'information des services de renseignements tactiques, financiers, policiers et militaires qui fournissent des facteurs de production pour déterminer quels sont les efforts qui doivent être réalisés pour améliorer les capacités



de l'État à détecter les flux d'investissement et de financement des organisations criminelles, ainsi que la judiciarisation des objectifs de grande valeur.

- j. Promouvoir des espaces pour renforcer la connaissance et les bonnes pratiques entre l'entité accusatrice, celle chargée de l'enquête et l'entité judiciaire, et encourager l'échange d'expériences entre les secteurs public et privé.
- k. Développer des outils pour que les autorités compétentes aient accès à l'information du bénéficiaire final des entreprises enregistrées dans le pays. Ce développement doit compter sur l'élaboration normative adéquate pour garantir l'accès à l'information du bénéficiaire final.

Renforcement technologique

Utiliser la technologie pour réduire l'information asymétrique à fin de soutenir les travaux de prévention et accélérer la détection, et rendre plus efficace l'action de confiscation des biens mal acquis et la récupération des avoirs à l'étranger.

On cherche à obtenir toute information véritable et opportune des autorités qui appuie le processus de formulation et de mise en œuvre de stratégies, la prise de décisions en matière de politique publique et de bon fonctionnement du système ALA/CFT. Pour que ces objectifs soient atteints, on a défini ce qui suit:

- a. Promouvoir la mise en place du Conpes 3920 de 2018 « pour mieux profiter des données en Colombie, en développant les conditions pour que ces données soient gérées comme des avoirs pour générer une valeur sociale et économique »²⁵ dans le but de massifier la disponibilité des données des entités publiques pour qu'elles soient numériques, accessibles, utilisables et de bonne qualité; offrir une sécurité juridique

²⁵ Conpes 3920 de 2018, p.69



aux exploitations de données; disposer du capital humain pour donner la valeur avec les données; générer la culture des données dans le pays.²⁶

Ceci pour recueillir, traiter, partager et intégrer des données et avoir accès à une information actualisée et importante des entités qui conforment le système ALA/CFT.

- b. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies accompagnées de protocoles d'échange d'information visant à entretenir, à actualiser et à surveiller en permanence l'information, en utilisant des mécanismes qui encouragent la réalisation des engagements définis.

Objectif stratégique 2. Affecter l'accumulation des richesses et des flux de capitaux des organisations criminelles et leurs réseaux à travers la confiscation des biens mal acquis, la saisie et la récupération des avoirs à l'étranger

Dans le but d'affecter l'accumulation des richesses et des flux de capitaux des organisations criminelles et de leurs réseaux, on a défini les stratégies suivantes:

- a. Optimiser les ressources humaines, techniques, technologiques et d'infrastructures spécialisées dans le cadre de la procédure de confiscation des biens mal acquis et de la récupération des avoirs à l'étranger, en créant des capacités à l'intérieur des entités compétentes.
- b. Optimiser la coordination entre les entités compétentes pour connaître les procédures de confiscation des biens mal acquis, dans le but de localiser les biens stratégiques des organisations criminelles.
- c. Promouvoir le renforcement de la couverture des autorités judiciaires chargées de connaître des procédures de confiscation des biens mal acquis, aussi bien en première qu'en seconde instance, afin que celles-ci soient traitées rapidement.

²⁶ Ibidem. P.69



- d. Optimiser les systèmes d'administration des biens affectés par des mesures conservatoires et ceux qui, en vertu d'un jugement exécutoire, entrent dans le FRISCO afin de minimiser les coûts administratifs, les risques de dommages ainsi que la détérioration liée au manque d'usage et au dommage anti-juridique que celui-ci entraîne.
- e. Promouvoir l'application de mécanismes qui favorisent l'usage des biens par des entités de l'État.
- f. Accroître et/ou optimiser l'usage des accords bilatéraux et/ou multilatéraux de coopération judiciaire dans les investigations portant sur les délits de trafic de drogues, la corruption, ainsi que sur d'autres délits et sur la confiscation des biens mal acquis orientés vers la coordination d'échange d'information, la génération de stratégies et le développement d'opérations visant à identifier, localiser et assurer des biens d'organisations criminelles, susceptibles d'être confisqués pour avoir été mal acquis, ainsi que ceux situés à l'étranger et dont l'identification reste difficile.
- g. Renforcer le système de commercialisation des biens faisant l'objet d'une confiscation pour avoir été mal acquis, de manière à ce qu'ils puissent être monétisés plus rapidement, en augmentant les ressources de l'État pour faire face à la problématique criminelle.
- h. Créer des critères de priorité qui permettent d'optimiser l'usage des figures de confiscation des biens mal acquis et leur saisie.

Objectif stratégique 3. Surveillance et suivi de l'effectivité du système ALA/CFT

Dans le but de surveiller l'efficacité du système ALA/CFT qui permet de mettre en évidence l'affectation des économies et des revenus d'origine criminelle, il faudra définir une source unique d'information et réaliser un suivi des indicateurs suivants de résultat de la politique:



Indicateurs de résultats	Responsable(s) de fournir l'information
Évaluer une fois par an l'évaluation des menaces et des vulnérabilités du système ALA/CFT.	Ministère de la justice et du droit - Unité d'information et d'analyse financière.
Augmenter la valeur des cas de services de renseignements financiers de LA/FT diffusés tous les ans à la FGN.	Parquet général de la république et Unité d'information et d'analyse financière.
Augmenter le nombre de jugements de LA par an pour des délits précédents et le nombre de personnes.	Parquet général de la république / Conseil supérieur de la magistrature.
Augmenter le montant des avoirs placés sous mesure de protection et de confiscation de biens mal acquis.	Parquet général de la république / Société des avoirs spéciaux.
Augmenter le montant des avoirs administrés par le FRISCO.	Parquet général de la république / Société des avoirs spéciaux.
Augmenter le montant des biens administrés par le FEGA.	Parquet général de la république
Augmenter le montant des retenues réalisées par le FEGA et la DIAN.	Parquet général de la république et Direction des impôts et des douanes nationales.
Augmenter le montant des sanctions appliquées par la DIAN pour fausse déclaration ou omission.	Direction des impôts et des douanes nationales.
Réaliser des simulacres par des accords inter-administratifs de gel.	Ministère des affaires étrangères.
Augmenter le nombre de personnes qui ont participé aux scénarios de renforcement des connaissances dans des mesures ALA/CFT réalisées dans le secteur privé.	Entités d'inspection, de surveillance et de contrôle.
Augmenter le nombre de visites <i>in-situ</i> et <i>extra-situ</i> réalisées par les superviseurs sur des thèmes liés à la prévention de LA/FT.	Entités d'inspection, de surveillance et de contrôle.
Augmenter le nombre des ouvertures de procédures sur des thèmes ALA/CFT.	Entités d'inspection, de surveillance et de contrôle.



PILIER 5.

1. Créer des conditions territoriales pour stimuler les économies licites rurales et urbaines, dans un cadre de durabilité environnementale

Objectif stratégique 1. Développement rural intégral pour éloigner effectivement et durablement la population de la problématique des drogues dans chacune de ses phases

Modification des conditions de vulnérabilité des territoires et des populations affectées par la problématique des drogues par la construction d'une vision collective de développement qui renforce les capacités des institutions et des citoyens. Dans le cadre de cet objectif, on a défini les stratégies suivantes:

- a. Promouvoir la concertation des entités territoriales et nationales par des Conseils sectionnaux de stupéfiants pour renforcer le gouvernement corporatif dans la lutte contre les drogues.
- b. Réaliser des actions coordonnées qui contribuent à la diminution des cultures illicites suite à la réduction de la vulnérabilité du territoire et qui permettent de résoudre les affectations provoquées par leur présence. Promouvoir et concerter tous les acteurs sur le territoire (gouvernement national, départemental, municipal et les communautés) grâce à des plans permettant la transformation environnementale durable territoriale pour concentrer les efforts et augmenter l'efficacité des interventions et prévenir la replantation de cultures illicites.
- c. Élaborer une feuille de route unifiée de planification pour la stabilisation des communes avec des Plans de développement ayant une approche territoriale (PDET), le Programme national intégral de substitution des cultures illicites (PNIS) en menant des actions alignées sur le Plan cadre de mise en œuvre (PMI) et sur les Plans nationaux sectoriels.



- d. Donner du pouvoir aux communautés pour qu'elles élaborent, qu'elles mettent en œuvre et qu'elles évaluent des plans en vue de la transformation territoriale, des plans et des projets de vie qui génèrent une cohésion sociale et une politique de la communauté, et qui reflètent les besoins spécifiques des groupes de populations et du territoire. Il faut que les instruments et les mécanismes de planification soient concertés et harmonisés sur la feuille de route unifiée pour la stabilisation des territoires, sous la coordination du Haut conseil pour le post-conflit/Stabilisation, avec le soutien de l'Agence de renouvellement du territoire- ART.
- e. Intervenir dans les communes prioritaires et focalisées pour mettre en œuvre les PDETs conformément aux engagements acquis par les Accords de paix, aux critères de vulnérabilités territoriales concertés et soutenus, aux capacités institutionnelles de la nation et du territoire, ainsi qu'au niveau d'affectation par des cultures illicites, en garantissant la couverture graduelle du territoire.
- f. Intervenir de manière intégrale et durable grâce à des plans permettant la transformation territoriale et orientés vers la récupération graduelle des territoires moyennant le développement social, économique et institutionnel. Ces plans se caractérisent comme suit:
- i. Développer une vision territoriale orientée à garantir la sécurité territoriale, les services de justice, de santé, d'éducation et de sécurité des citoyens, ainsi que les biens et les services pour le progrès économique et le bien-être de la population et son inclusion effective au sein de la société²⁷.
 - ii. Élaborer des stratégies multidimensionnelles pour parvenir à changer les conditions locales, régionales institutionnelles et organisationnelles qui

²⁷ Commission consultative pour la politique des drogues en Colombie. 2014. Directives pour une nouvelle approche de la politique des drogues en Colombie, page 42.



permettent aux organisations criminelles de poursuivre leurs activités et de se reproduire²⁸.

- iii. Combiner des actions orientées vers le développement institutionnel, la dotation en ressources productives (capital, terre et compétences techniques) et le développement d'infrastructures (productive et sociale).
- iv. Promouvoir l'organisation et l'associativité durable des communautés paysannes, indigènes et afro-colombiennes.
- v. Créer des opportunités formatives, productives et sociales en tenant compte des besoins particuliers des jeunes, des femmes, des communautés indigènes et afro-colombiennes.
- iv. Inclure en priorité les familles dans les processus d'acquisition officielle de la propriété foncière dans les zones de mise en œuvre de la stratégie.
- vii. Éradiquer les cultures illicites en concertation avec les communautés affectées, en garantissant leur synchronisation avec la mise en œuvre des plans de transformation territoriale, en assurant la durabilité financière de ces communautés et la sécurité des personnes qui réalisent l'éradication.
- viii. Parvenir à la récupération environnementale du territoire affecté par la culture et la production de substances psychoactives et à la prévention et la réduction des impacts environnementaux potentiels générés par les interventions de l'État pour la transformation de ces territoires.
- g. Définir clairement les compétences dans le cadre d'une étroite concertation entre les différents ordres territoriaux (national, départemental, municipal et les communautés) et donner des pouvoirs aux gouvernements départementaux, et aux communautés

²⁸ Ibidem, page 75.



pour qu'ils élaborent, qu'ils mettent en œuvre et qu'ils évaluent effectivement la stratégie et les plans en vue de la transformation territoriale.

- h. Promouvoir la sécurité, la surveillance et le contrôle des zones protégées et prioritaires soumises à des niveaux élevés de menaces de dynamiques illégales comme les cultures illicites, l'exploitation minière illégale, l'abattage des arbres et l'accaparement des terres.

2. Positionner au niveau international la politique intégrale pour faire face au problème des drogues et gérer le soutien des coopérants et du secteur privé dans sa mise en œuvre

Objectif stratégique 1. Avoir une incidence sur le développement de la politique mondiale des drogues de telle sorte qu'elle reflète et qu'elle serve les besoins, les intérêts et les priorités du pays définis dans la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues

Afin d'assumer, de consolider et d'avancer dans la mise en œuvre des changements et des approches proposés dans l'UNGASS 2016, suite au leadership de la Colombie, le pays propose de suivre les stratégies suivantes:

- a. Intégrer la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues dans le cadre général de la politique extérieure colombienne, dans le but de conduire un discours politique cohérent et unifié au niveau international.
- b. Stimuler le leadership international de la Colombie basé sur les expériences et les capacités du pays sur des thèmes stratégiques²⁹ tels que la santé publique, la justice alternative, le développement alternatif, le contrôle des facteurs de production et des produits chimiques et la lutte contre la délinquance et le crime organisé.

²⁹ Commission consultative pour la politique des drogues en Colombie. 2014. Directives pour une nouvelle approche de la politique des drogues en Colombie, page 71.



- c. Atteindre un leadership politique pour agir sur l'inclusion des nouvelles approches de la politique mondiale des drogues définies dans l'UNGASS 2016 dans la déclaration politique et dans le plan d'action sur la coopération internationale 2019 - 2029.
- d. Mettre en place de nouvelles approches de la Politique mondiale des drogues dans les domaines multilatéraux, régionaux, sous régionaux, dans les centres de pensée et dans les organisations non-gouvernementales, en accord avec les agendas de santé publique, de droits humains, de développement et de sécurité.
- e. Promouvoir l'alignement de la coopération internationale sur les principes, les approches et les directives déterminées dans la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues.

Objectif stratégique 2. Renforcer la coopération internationale gérer le soutien financier et technique de la mise en œuvre et du suivi de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues

Gérer le soutien technique ou financier pour la mise en œuvre et le suivi de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues avec des collaborateurs internationaux et le secteur privé, stimuler la durabilité des actions et des programmes à travers les stratégies suivantes:

- a. Identifier et gérer la coopération internationale orientée vers le combat contre le trafic de drogue et le développement des capacités territoriales.
- b. Promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour consolider le pays dans sa position d'offrant de coopération internationale, pour partager des expériences réussies et des leçons apprises, dont le potentiel de réplique fera en sorte que les forces internes et d'apprentissage sont partagées avec d'autres pays et en même temps qu'il continue à se positionner dans la promotion des approches de santé publique et de droits humains.



- c. Promouvoir la gestion de la connaissance en matière de drogues, de la documentation et de la systématisation des expériences et des pratiques du pays en cette matière.

3. Stimuler la coordination et la concertation institutionnelle afin d'atteindre les objectifs stratégiques

- a. La Politique intégrale pour faire face au problème des drogues participera au bureau de la direction stratégique au sein duquel seront appliquées les politiques publiques de paix, de drogues, de sécurité et de protection des leaders.
- b. Élever la position de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues afin qu'elle prévale comme politique d'État par le renforcement du Conseil national des stupéfiants en tant qu'espace de coordination et de concertation **des différents programmes, et renforcer la concertation entre la nation et les régions et la concertation sectorielle.**
- c. Le Conseil national des stupéfiants a comme fonction, selon l'article 91 de la loi 30 de 1986, de formuler des politiques, des plans et des programmes pour réduire la production, la commercialisation, le trafic et l'usage des drogues qui produisent une dépendance. De même, il doit garantir les synergies, la communication et l'échange efficace d'information entre les institutions, le secteur privé et la société civile et stimuler la définition, la planification et la mise en œuvre des directives, des plans, des programmes, des projets et des stratégies de manière concertée entre les institutions compétentes.
- d. Centrer la politique sur le renforcement des capacités des autorités territoriales et locales.
- e. Concerter et coordonner (verticalement et horizontalement) les entités publiques et les communautés pour qu'elles définissent des politiques publiques, avec le soutien de la coopération internationale et du secteur privé.



- f. Utiliser des instruments de planification de politiques publiques qui unissent la position de l'État et les objectifs sur ce thème.

Conseil national des stupéfiants

Créé selon le décret 1206 du 27 juin 1973 loi 30 de 1906

C'est l'organe de conseil du gouvernement national inscrit au MID pour formuler des politiques, des plans et des programmes que les entités devront réaliser pour la production, le commerce et l'usage des drogues



- Ministère de la justice et du droit (---)
- Ministère de la Défense nationale
- Ministère de l'éducation nationale
- Ministère de la santé et de la protection sociale
- Ministère des affaires étrangères
- Procureur général de la nation
- Police nationale
- Parquet général de la république
- Ministère de l'agriculture et du développement rural

Secrétariat technique CNE

Article 22, décret 1427 de 2017

La direction de la politique des drogues et des activités connexes exerce en permanence le secrétariat technique

Dans le domaine de la coordination, les priorités pour garantir le développement efficace de la politique intégrale pour faire face au problème des drogues sont les suivantes:

- Garantir l'exécution de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues en continuité à travers les différentes périodes de gouvernement, puisqu'il s'agit d'une politique d'État.
- Veiller à ce que les actions et les stratégies mises en œuvre par les entités dans le cadre de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues apportent une réponse aux buts et aux objectifs stratégiques définis dans les directives figurant dans le présent document.



- c. Favoriser l'intervention équitable dans chacune des phases de la chaîne des drogues, conformément aux impacts négatifs générés par chacune d'elles sur la population colombienne.
- d. Stimuler les synergies, la cohérence et les pratiques efficaces entre les institutions, les organes et les initiatives pertinentes, en évitant la duplicité des efforts techniques, humains et financiers, tout en facilitant l'échange effectif d'information.
- e. Garantir la coordination avec les gouvernements locaux, à tous les niveaux, pour parvenir à une mise en œuvre coordonnée de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues.
- f. Conduire le suivi et l'évaluation des actions et des stratégies des institutions afin de réviser régulièrement et de formuler les nouvelles stratégies dans un contexte d'amélioration continue de manière à réaliser des changements vers une culture de la légalité, vers la promotion de la cohabitation et de la santé publique.
- g. Encourager et promouvoir la participation active et informée de la société civile, en tant qu'organisations non-gouvernementales, des jeunes, des consommateurs de drogues et des bénéficiaires de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues, dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de celle-ci au niveau national et local.
- h. Garantir la participation utile, concertée, informée et cohérente dans les différents espaces internationaux afin d'influencer la politique mondiale des drogues pour encourager sa cohérence avec la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues, en coordination avec le ministère des affaires étrangères.
- i. Centrer la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues sur le renforcement des capacités des autorités territoriales et locales dans les communes prioritaires comme le cercle d'intervention focalisée de l'État. Ceci, sachant qu'il est



prioritaire que l'État apporte les réponses nécessaires à ces territoires, avec les biens publics, la force publique et en même temps la composante sociale. Les 16 programmes de développement ayant une approche territoriale, PDETs, ils permettront de générer un itinéraire de travail qui donnera la priorité à la concertation, à la focalisation et à la temporalité.

4. Stimuler la génération de connaissance, de suivi et d'évaluation de la politique sur les drogues en Colombie

Compte tenu des dynamiques de la problématique et des défis pour formuler, mettre en œuvre et faire le suivi de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues, il est nécessaire de disposer d'outils et de processus clairs pour la levée, la systématisation et l'analyse de l'information. Ceci permettra de réviser régulièrement la Politique fondée sur des preuves visant à obtenir une meilleure effectivité, une meilleure efficacité et un plus gros impact sur la mise en œuvre de celle-ci.

L'Observatoire colombien des drogues (ODC) est la source officielle du gouvernement national en matière de drogues, selon l'arrêté 006 de 2005 émanant du Conseil national des stupéfiants.

Le système d'information de l'ODC gère l'information objective, fiable, continue, actualisée et comparable sur la problématique de la drogue et des délits connexes, de manière à ce qu'elle permette d'analyser les tendances et de contribuer à la formulation, au suivi et à l'évaluation de la politique des drogues sous une approche multidimensionnelle. Dans ce sens, l'ODC devra se concentrer sur les aspects suivants:

- a. Encourager un usage et une exploitation adéquats de l'information pour améliorer l'impact des plans, des programmes, des projets et des stratégies de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues.
- b. Définir, gérer, consolider et analyser des indicateurs qui permettent de disposer d'information sur la problématique des drogues et les impacts de la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues pour évaluer transversalement,



opportunément et intégralement des actions, des stratégies et des projets développés par les institutions compétentes en la matière.

Pour cela, il faut compter sur plusieurs types d'indicateurs qui permettent au gouvernement national de réaliser le suivi à différents niveaux:

- i. **Indicateurs d'impact:** ils permettent d'évaluer l'effectivité de la politique publique au niveau de l'impact.
 - ii. **Indicateurs de résultat:** ils permettent d'effectuer le suivi de la dynamique des trois résultats prévus à long terme.
 - iii. **Indicateurs de gestion:** ils permettent d'enregistrer la dynamique d'opération des fronts d'actions.
 - iv. **Indicateurs de ressources:** ils permettent d'enregistrer les investissements réalisés par l'État colombien pour faire face à la problématique des drogues aux niveaux national, départemental et municipal.
- c. Gérer la connaissance, les investigations, les caractérisations, les pilotes et diagnostics situationnels qui permettent de déterminer et de connaître les dynamiques de la problématique des drogues aux niveaux national, régional et local, en permettant d'assurer la mise en œuvre effective d'interventions et de stratégies pour atteindre les résultats.
- d. Contribuer, à l'aide des méthodologies et des protocoles, à mesurer les effets et les résultats des actions réalisées par des institutions compétentes sur la Politique intégrale pour faire face au problème des drogues. Pour atteindre ces objectifs, les entités définies par le Conseil national des stupéfiants devront reporter l'information définie par ce Conseil à travers des mécanismes qui seront convenus.



- e. Augmenter les investissements techniques, économiques et humains pour renforcer les échanges et l'analyse de l'information, la génération de données et le suivi de la mise en œuvre de la politique.
- f. Améliorer l'infrastructure de connaissance et de technologie et en plus jouer un rôle décisif en tant qu'acteur central pour faciliter, soutenir et apporter des informations, des investigations, des suivis et des évaluations des drogues en Colombie.
- g. Renforcer le Système des alertes précoces et la fourniture d'informations sur les différentes institutions, entités, territoires et instances pour améliorer la capacité de détecter, d'évaluer et de répondre rapidement et efficacement à l'apparition de nouvelles substances psychoactives, au changement dans le comportement relatif à la consommation de drogues et aux épidémies et aux autres tendances émergentes qui supposent des risques pour la santé et pour la sécurité publiques.
- h. Encourager et soutenir l'investigation, y compris l'investigation appliquée aux nouvelles substances psychotropes et garantir la coopération et la coordination entre les réseaux à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale dans le but d'augmenter la compréhension du phénomène.
- i. Fournir une assistance technique aux entités compétentes au niveau national, départemental et local en relation avec le suivi, la surveillance et l'évaluation de la politique intégrale des drogues.
- j. Renforcer et stimuler les canaux numériques et électroniques pour faciliter l'accès, la consultation et la diffusion de l'information.



5. Assurer la disponibilité des substances soumises à la fiscalisation et l'accès à celles-ci à des fins exclusivement médicales et scientifiques et empêcher leur détournement.

Objectif stratégique 1. Renforcer le fonctionnement adéquat du modèle national de contrôle et de fiscalisation pour un accès sûr et informé du cannabis

Depuis la promulgation de la loi 1787 du 6 juillet 2016 et de ses normes réglementaires, la Colombie a établi le cadre réglementaire qui permet un accès sûr et informé au cannabis et à ses dérivés à des fins exclusivement médicales et scientifiques sur tout le territoire national.

Ainsi, la Colombie a défini une route légale pour l'usage et la possession de graines, de culture de la plante, de production de dérivés et de médicaments, encourageant l'investigation, le développement agro-industrielle et d'intégration économique et sociale d'un grand nombre de producteurs à travers l'exécution des différents plans et projets définis par l'État qui permettent d'assurer la disponibilité des substances soumises à la fiscalisation à des fins exclusivement médicales et scientifiques et empêcher leur détournement vers les canaux illicites de production, de trafic et de consommation.

Cette responsabilité implique de définir un modèle de contrôle basé sur des épreuves qui puisse garantir l'usage médical et scientifique de la drogue à un niveau de consommation plus élevée aussi bien au niveau mondial qu'en Colombie, et encourager la croissance économique du pays et empêcher son détournement vers des canaux illégaux de trafic et de consommation.

Contrairement aux connaissances et à la surveillance des cultures de feuilles de coca que l'on a en Colombie, on ne dispose, dans le cas de la problématique de la marijuana dans le pays, d'aucune information vérifiable et méthodologiquement rigoureuse quant à la grandeur des surfaces cultivées et à leur productivité ni sur les variétés produites, les méthodes de culture et le contenu des cannabinoïdes.

Ceci dit, le but de promouvoir la coordination effective, efficace et la modernisation de l'administration de la justice et des fonctions des organismes de contrôle, l'élaboration et la mise en œuvre du modèle



de contrôle de cannabis impliquent le développement des activités suivantes avec la participation active des entités de formulation et des autres autorités compétentes:

- a. Définir des mécanismes et des outils de contrôle pour les activités liées à la gestion des graines de semences, de la culture du cannabis et du cannabis à des fins médicales et scientifiques.
- b. Développer des outils informatiques en vue d'établir un registre actuel des usagers, des démarches d'obtention de licences, des mouvements en ligne et de la concertation des autorités de contrôle.
- c. Encourager le développement de rencontres d'actualisation pour des chimistes médico-légaux tout le pays sur les méthodologies analytiques pour identifier les cannabinoïdes.
- d. Organiser des journées de socialisation des directives de contrôle aux licenciés et aux autorités.
- e. Produire des preuves techniques et scientifiques qui puissent soutenir les directives de contrôle du cannabis.

Objectif stratégique 2. Contrôler l'abus et le détournement de médicaments stupéfiants et psychotropes

Les substances psycho actives destinées à la consommation humaine ou à son utilisation dans la santé animale sont très nombreuses. Leur production, leur importation, leur distribution et leur usage sont autorisés par la réglementation juridique du fait que leurs propriétés et leurs applications ont été reconnues et autorisées par les autorités compétentes.

Les médicaments ou les produits pharmaceutiques psychoactifs peuvent être définis comme des drogues réglementées qui circulent sur un large marché mondial et auquel participent l'industrie chimique, les laboratoires pharmaceutiques et les entités du système de santé, sachant qu'il est



indispensable d'adopter des mesures visant à limiter leur offre uniquement à des fins médicales et scientifiques légitimes, sans que leur disponibilité et leur accessible aux patients soient affectées de manière indue.

En Colombie, tous les médicaments qui contiennent des substances fiscalisées, y compris les facteurs de production, sont contrôlés tout au long de leur fabrication et de leur importation, et si le produit fini présente un risque démontré d'abus, de détournement ou d'addiction, le produit sera classé comme un médicament soumis à un contrôle spécial, quelle que soit sa présentation ou sa forme pharmaceutique. La vente de ces médicaments sur Internet est interdite dans le pays, de même que leur livraison ou leur envoi par courrier ou par tout autre moyen similaire.

Les statistiques et les rapports mondiaux soulignent tous les ans que le phénomène de trafic et d'abus de produits pharmaceutiques fiscalisés est en augmentation. La communauté internationale signale que l'usage de médicaments contenant des substances fiscalisées peut-être aussi dangereux que l'usage illicite d'autres drogues telles que l'héroïne et la cocaïne, et des chiffres spécifiques sont fournis sur les morts par consommation d'analgésiques narcotiques, essentiellement.

Le panorama national diffère peu du panorama mondial étant donné que les études nationales de consommation montrent des indicateurs élevés d'abus de sédatifs ou de tranquillisants. Malgré ces chiffres inquiétants, la situation d'abus de médicaments ne fait pas toujours l'objet d'une analyse aussi approfondie que pour les autres drogues du fait que les médicaments sont conçus comme des drogues licites, une situation qui ne les rend pas moins addictifs ou dangereux si on les mesure en termes de décès associés; cela implique à son tour qu'il y a moins d'actions pour prévenir leur abus et pour s'attaquer à leur trafic. C'est la raison pour laquelle on propose de développer les stratégies suivantes:

- a. Approfondir l'analyse des itinéraires d'administration et de conduites de risque associées à l'abus de médicaments psychoactifs et à l'intentionnalité de leur consommation (automédication ou intention claire de se droguer).

Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRANK ES - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2600/91



- b. Augmenter et optimiser les saisies de médicaments fiscalisés lorsqu'ils sont stockés, transportés ou commercialisés sans l'autorisation de l'autorité compétente.
- c. Réaliser des études épidémiologiques et de marché afin de déterminer avec la plus grande précision possible les besoins thérapeutiques de médicaments soumis à un contrôle spécial.
- d. Renforcer les capacités institutionnelles des autorités chargées de faire respecter la loi et le système judiciaire ainsi que des autorités douanières et sanitaires en s'appuyant sur des mécanismes de formation et de sensibilisation dans le but de réprimer le trafic des produits pharmaceutiques fiscalisés.



Traducción Oficial No.
JEAN - JACQUES H. TURPIN
Traductor e Intérprete Oficial
FRANK ES - ESPAÑOL
Res. Minjusticia No. 2680/91

- b. Augmenter et optimiser les saisies de médicaments fiscalisés lorsqu'ils sont stockés, transportés ou commercialisés sans l'autorisation de l'autorité compétente.
- c. Réaliser des études épidémiologiques et de marché afin de déterminer avec la plus grande précision possible les besoins thérapeutiques de médicaments soumis à un contrôle spécial.
- d. Renforcer les capacités institutionnelles des autorités chargées de faire respecter la loi et le système judiciaire ainsi que des autorités douanières et sanitaires en s'appuyant sur des mécanismes de formation et de sensibilisation dans le but de réprimer le trafic des produits pharmaceutiques fiscalisés.

